

# LES TRAITÉS NUMÉROTÉS EN SASKATCHEWAN

## LES TRAITÉS GUIDE D'ÉTUDE DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE



Août 2008

Le Bureau du commissaire aux traités

en collaboration avec



Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada



Ministère de  
l'Éducation  
de la Saskatchewan

Ce document est une traduction de la version anglaise

**Les traités numérotés en Saskatchewan – Les traités : Guide d'étude de la 2<sup>e</sup> année**

© 2008

Tous droits réservés. Cet ouvrage est destiné à l'enseignement uniquement. Sa revente est interdite, et l'adaptation de son contenu à tout autre usage doit être autorisée par écrit par le Bureau du commissaire aux traités.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Les traités : Guide d'étude de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année/Bureau du commissaire aux traités.

Sommaire : Depuis des temps immémoriaux – Guide d'étude de la maternelle; Mode de vie des Premières nations au temps des nouveaux arrivants – Guide d'étude de la 1<sup>re</sup> année; Les traités numérotés en Saskatchewan – Guide d'étude de la 2<sup>e</sup> année; Établissement des Premières nations et des nouveaux arrivants sur le territoire de la Saskatchewan actuelle – Guide d'étude de la 3<sup>e</sup> année; L'Acte des Sauvages de 1876, une entorse aux traités – Guide d'étude de la 4<sup>e</sup> année; La lutte des Premières nations pour se faire reconnaître – Guide d'étude de la 5<sup>e</sup> année; Restauration de la relation scellée par traité : vivre en harmonie – Guide d'étude de la 6<sup>e</sup> année

ISBN 978-1-926841-52-6 (maternelle) – ISBN 978-1-926841-53-3 (1<sup>re</sup> année)

– ISBN 978-1-926841-54-0 (2<sup>e</sup> année) – ISBN 978-1-926841-55-7 (3<sup>e</sup> année)

– ISBN 978-1-926841-56-4 (4<sup>e</sup> année) – ISBN 978-1-926841-57-1 (5<sup>e</sup> année)

– ISBN 978-1-926841-58-8 (6<sup>e</sup> année)

1. Peuples autochtones—Canada—Traité—Étude et enseignement (primaire).
2. Peuples autochtones—Canada—Traité—Étude et enseignement (élémentaire).
3. Peuples autochtones—Canada—Traité—Étude et enseignement (primaire). 4. Peuples autochtones—Canada—Traité—Étude et enseignement (élémentaire). I. Canada. Bureau du commissaire aux traités

E78.C2T37 2008

971.004'97

C2008-903928-9

Le Bureau du commissaire aux traités remercie l'artiste saskatchewanais, Kevin PeeAce, d'avoir exécuté la maquette de la page couverture, *The Gathering* (La cueillette). M. PeeAce est un artiste sauteur de la Première nation de Yellowquill et habite présentement à Saskatoon. Pour en savoir plus à son sujet ou à propos de son œuvre, prière de consulter le site [www.kevinpeeace.com](http://www.kevinpeeace.com).

Imprimé au Canada

Août 2008 (pour la version anglaise)

## PRÉFACE

Il me fait plaisir de vous présenter *Les traités numérotés en Saskatchewan*. Ce guide d'étude, qui est destiné à la 2<sup>e</sup> année, fait partie de la *Trousse éducative sur les traités*, première trousse complète à paraître en Saskatchewan et au Canada expressément pour l'étude des traités en classe.

Comme la trousse, il est offert par le Bureau du commissaire aux traités (*Office of the Treaty Commissioner*), avec l'appui de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (*Federation of Saskatchewan Indian Nations* ou FSIN), du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Saskatchewan.

La *Trousse éducative sur les traités* se veut un moyen concret d'aider à bâtir un avenir meilleur pour la Saskatchewan. Ce guide de l'enseignant – *Les traités : Guide d'étude de la 2<sup>e</sup> année* – en constitue un élément essentiel.

Il procure au personnel enseignant les connaissances élémentaires dont il a besoin pour instruire les élèves sur les traités, les Premières nations et l'histoire de ce qui constitue aujourd'hui la Saskatchewan. On y suggère des activités et d'autres sources d'information qui aideront à préparer les leçons.

Il s'y trouve également un sommaire des thèmes et leçons de l'ensemble des guides d'étude de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, ce qui permettra aux enseignants de se faire rapidement une idée de la matière à voir au cours de l'année et de sa corrélation avec celle des autres années.

Le Bureau du commissaire aux traités compte soutenir l'utilisation de ce guide et de la trousse par les enseignants et les écoles, en offrant des ressources complémentaires dans l'avenir.

À l'instar de la *Trousse éducative sur les traités* dans laquelle il s'insère, le *Guide d'étude de la 2<sup>e</sup> année* vise à aider les enseignants et les élèves à s'instruire sur la nature des relations fondées sur les traités, afin de les amener à saisir le rôle que les traités ont joué jusqu'ici dans notre histoire et notre société, et celui qu'ils peuvent jouer dans notre avenir. Notre espoir le plus cher est que, grâce à ces outils, notre système éducatif sera plus apte à favoriser la bonne entente et l'harmonie sociale entre les Premières nations et les autres collectivités et individus.

Le Commissaire aux traités,

A handwritten signature in brown ink that reads "Bill McKnight".

L'honorable Bill McKnight, C. P.

# REMERCIEMENTS

*Les traités numérotés en Saskatchewan – Les traités : Guide d'étude de la 2<sup>e</sup> année* est l'œuvre du Bureau du commissaire aux traités, qui a bénéficié, pour ce projet, du concours et du généreux appui de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, de son propre comité directeur en matière d'éducation (*Education Steering Committee*) et du Réseau d'apprentissage sur les traités (*Treaty Learning Network*), qui réunit des aînés et des enseignants.

L'élaboration de ce guide d'étude a commencé en 2005, et une première ébauche en a été présentée à l'assemblée du Réseau d'apprentissage sur les traités en mars 2006. Les observations des participants à cette assemblée ont mené à une refonte du document par la firme Iron Alliance Consultants – Greg et Brenda Stevenson, en collaboration avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, le Bureau du commissaire aux traités et d'autres. Une nouvelle ébauche est sortie en septembre 2006 et une autre a été achevée en mars 2007.

À l'automne de 2007, le Bureau du commissaire aux traités a chargé Susan Beaudin, de Circle of Learning Consulting, de réviser le matériel pédagogique et d'en coordonner la mise à l'essai par des enseignants de chaque niveau. Cette phase du projet a été menée sous la supervision d'un comité d'amélioration, composé de Val Harper du Conseil tribal de Saskatoon, Gladys Christiansen de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, Cort Dogniez de la Division scolaire publique de Saskatoon, Angela Pinay de la Division scolaire catholique du Grand Saskatoon, Joanna Landry de la Division scolaire catholique de Regina, Brenda Green du ministère de l'Éducation, Sarah Longman de la Division scolaire publique de Regina et Ken Horsman du Bureau du commissaire aux traités.

Le matériel a été mis à l'essai à Regina et à Saskatoon, où on a demandé à des aînés de guider les efforts d'amélioration. Les aînées Phyllis Thomson et Wilma Kennedy de la nation nakota et leurs homologues cris Mike Pinay et Ray Lavallée ont gracieusement accepté cette tâche à Regina, tandis que les aînées Alma Kytwayhat et Gladys Wapass-Greyeyes de la nation crie, leur homologue dénée Ermaline Tousaint et les aînés Maggie Pochay et Danny Musqua de la nation des Sauteux ont fait de même à Saskatoon.

## **Ont participé à la mise à l'essai du matériel :**

**Maternelle** – Amanda Norton du centre éducatif Chief Paskwa du Conseil tribal de File Hills Qu'Appelle; Jean Currie de l'école Lakeridge de la Division scolaire publique de Saskatoon.

**1<sup>re</sup> année** – Jenny Adair de St. Dominic Savio de la Division scolaire catholique de Regina; Sandi Harper de l'école Pleasant Hill de la Division scolaire publique de Saskatoon et Shaunna Currie de l'école Chief Mistawasis du Conseil tribal de Saskatoon.

**2<sup>e</sup> année** – Donna Autet de l'école Chief Mistawasis du Conseil tribal de Saskatoon; Jeannine Pelletier-Banin de l'école communautaire St. Augustine de la Division scolaire catholique de Regina et Nicole Gursky de l'école Bishop Pocock de la Division scolaire catholique du Grand Saskatoon.

**3<sup>e</sup> année** – Bev Buchan de l'école communautaire St. Augustine de la Division scolaire catholique de Regina; Leah Missens du centre éducatif Chief Paskwa du Conseil tribal de File Hills Qu'Appelle et Maureen Gawley de l'école Lakeridge de la Division scolaire publique de Saskatoon.

**4<sup>e</sup> année** – Darlene Bolen-Sliva de St. Dominic Savio de la Division scolaire catholique de Regina; Dorothy Johnstone de l'école Chief Mistawasis du Conseil tribal de Saskatoon; Lynn Fraser de l'école Caroline Robins de la Division scolaire publique de Saskatoon et Paula Klein de Cardinal-Léger (français) de la Division scolaire catholique du Grand Saskatoon.

**5<sup>e</sup> année** – David Laroque de l'école communautaire St. Mary de la Division scolaire catholique du Grand Saskatoon; Linda Johnston de l'école Chief Mistawasis du Conseil tribal de Saskatoon et Wendy Gervais de St. Angela Merici de la Division scolaire catholique de Regina.

**6<sup>e</sup> année** – Delphine Severight du centre éducatif Chief Paskwa du Conseil tribal de File Hills Qu'Appelle; Leslie Sichelto de l'école Queen Elizabeth de la Division scolaire publique de Saskatoon et Rod Figueroa de l'école communautaire St. Michael de la Division scolaire catholique du Grand Saskatoon.

De plus, lors d'une séance spéciale, au printemps 2008, Susan Beaudin, Wendy Gervais et Joanna Landry ont dressé un plan d'enrichissement pour chacune de la 4<sup>e</sup>, de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année.

Le Bureau remercie tout particulièrement les élèves qui ont participé à l'essai : leurs observations l'ont aidé à mieux adapter le matériel à son public.

Enfin, cette œuvre de collaboration n'aurait pas été possible sans l'appui et les prières des nombreuses personnes qui en apprécient la valeur.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	9
De la maternelle à la 6 <sup>e</sup> année – Les traités : thèmes et leçons	10
Liens avec le programme arrêté par le ministère de l'Éducation : Buts	11
Principes de la pédagogie différenciée	13
<b>INTRODUCTION</b>	15
Thèmes et leçons	18
Enseignements essentiels à propos des traités	18
Matériel complémentaire	19
Liste des annexes	20
<b>LEÇON 1 : Les Premières nations et la Couronne britannique concluent des traités</b>	21
Concept	21
Objectifs spécifiques	21
Renseignements généraux	21
Activités	24
<b>LEÇON 2 : Le calumet et la conclusion de traités</b>	27
Concept	27
Objectifs spécifiques	27
Renseignements généraux	27
Activités	30
<b>LEÇON 3 : Motifs de la conclusion de traités</b>	31
Concept	31
Objectifs spécifiques	31
Renseignements généraux	31
Activités	34
<b>LEÇON 4 : Les traités en Saskatchewan : Aussi longtemps que le soleil brillera...</b>	36
Concept	36
Objectifs spécifiques	36
Renseignements généraux	36
Activités	44
<b>GLOSSAIRE</b>	47
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	55
<b>ANNEXES</b>	59
<b>A</b> Traités historiques avec les Indiens (carte)	61
<b>B</b> Conception du monde des Premières nations de l'époque	65
<b>C</b> Un cercle de la vie — Présents	69
<b>D</b> Motifs des traités entre les Premières nations et la Couronne britannique	73

<b>E</b>	Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan (carte)	77
<b>F</b>	Les traités en bref	81
<b>G</b>	Premières nations en Saskatchewan – Groupes linguistiques et dialectaux (carte)	89
<b>H</b>	Médaille du Traité n° 6	93
<b>I</b>	Symboles utilisés lors de la conclusion des traités en Saskatchewan	97
<b>J</b>	Symboles associés aux traités	100
<b>K</b>	Chronologie des événements ayant mené à la signature des traités en Saskatchewan	108



## VUE D'ENSEMBLE

Ce guide d'étude, destiné à la 2<sup>e</sup> année, s'inscrit dans la série *Les traités : Guide d'étude de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année*. Comme le laisse entendre le titre de la série, il existe un guide distinct pour chaque année de l'élémentaire. L'enseignant y trouvera l'information à transmettre aux élèves au sujet des traités. Il y trouvera également des renseignements de base pour élaborer son propre matériel et ses propres approches pédagogiques.

Chaque guide comprend un sommaire des **thèmes** et **leçons** prévus de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Ce sommaire, reproduit à la page suivante, donne une vue d'ensemble de ce qu'il est suggéré d'enseigner à chaque niveau. Muni de cette information, l'enseignant devrait être en mesure d'éviter les répétitions et de s'assurer que la matière abordée fait fond sur ce qui a été vu précédemment et le complète, tout en jetant les fondements des thèmes et leçons de l'année suivante.

Chaque guide renferme aussi des extraits du programme d'études provincial et un rappel des grands principes de la pédagogie différenciée préconisés à l'échelle de la province, afin de faciliter l'intégration de l'étude des traités au programme officiel.

De plus, il se trouve au début de chacun :

- une **introduction** offrant un aperçu de la matière qui y est présentée ainsi que des thèmes et leçons particuliers au niveau;
- une liste des **enseignements essentiels à propos des traités** qui seront vus au cours de l'année;
- une indication du **matériel nécessaire à l'enseignant et aux élèves** pour exécuter les activités suggérées;
- une liste des **annexes**.

Le programme de chaque niveau se répartit en quatre leçons, se composant chacune :

- du ou des concepts à étudier;
- d'objectifs spécifiques;
- de renseignements généraux décrivant la matière à voir;
- d'activités à faire avec les élèves. – L'enseignant est encouragé à élaborer d'autres activités, peut-être mieux adaptées aux capacités diverses de ses élèves.

Chaque guide comporte en outre un glossaire, des annexes contenant du matériel complémentaire et, au plat verso, une pochette où se trouvent des affiches ou des cartes à utiliser en classe. Enfin, les guides d'étude de la 4<sup>e</sup>, de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année proposent un plan d'enrichissement.

**De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année**  
**LES TRAITÉS : THÈMES ET LEÇONS**

<b>Thèmes</b>	<b>Maternelle</b>	<b>1<sup>re</sup> année</b>	<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>4<sup>e</sup> année</b>	<b>5<sup>e</sup> année</b>	<b>6<sup>e</sup> année</b>
<b>Thème principal</b>	Depuis des temps immémoriaux	Mode de vie des Premières nations au temps des nouveaux arrivants	Les traités numérotés en Saskatchewan	Établissement des Premières nations et des nouveaux arrivants sur le territoire de la Saskatchewan actuelle	<i>L'Acte des Sauvages</i> de 1876, une entorse aux traités	La lutte des Premières nations pour se faire reconnaître	Restauration de la relation scellée par traité : vivre en harmonie
<b>Relations</b>	Diversité des Premières nations	Premiers contacts avec les nouveaux arrivants	Les Premières nations et la Couronne britannique concluent des traités	Réserves des Premières nations et établissement de nouveaux arrivants sur le territoire	<i>L'Acte des Sauvages</i> de 1876	Les Premières nations et le reste de la société canadienne	Collaboration des Premières nations et des gouvernements fédéral et provincial
<b>Enseignements traditionnels</b>	Le cercle de la vie et le nombre sacré 4	La Terre, mère nourricière	Le calumet et la conclusion de traités	Les Premières nations acceptent de partager les terres	Répression des enseignements traditionnels et des langues des Premières nations	Retour des Premières nations à leurs langues et enseignements culturels	Renouveau des langues et cultures des Premières nations
<b>Histoire</b>	Les Premières nations habitaient déjà ici : Mode de vie avant la venue des nouveaux arrivants	Les Premières nations et le bison	Motifs de la conclusion de traités	Les traités profitent à tous, membres des Premières nations et autres	Évolution du mode de vie traditionnel des Premières nations	Lutte des Premières nations en vue de se faire reconnaître en tant que nations	Efforts des Premières nations en vue d'assurer leur autonomie économique
<b>Traités</b>	Un traité est plus qu'une promesse	Les traités nous touchent tous	Les traités en Saskatchewan : Aussi longtemps que le soleil brillera...	L'esprit et l'objectif des traités	Les traités : Des promesses rompues	Réactivation des traités passés en Saskatchewan	Les traités passés en Saskatchewan ont été reconnus et validés : il faut les respecter et les appliquer

## LIENS AVEC LES PROGRAMMES D'ÉTUDES ARRÊTÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION : BUTS

### 1. Sciences humaines

#### L'identité

##### Connaissances

- Comprendre que les gens appartiennent à des groupes comme l'école et le quartier.
- Saisir que les groupes ont des points communs et des différences.
- Se rendre compte que les communautés ont des caractéristiques naturelles et des caractéristiques dont l'homme est à l'origine.

##### Habilités

- Repérer des informations de diverses façons, notamment en consultant des cartes.
- Organiser et présenter des informations à l'aide de cartes et de tableaux.

##### Attitudes et valeurs

- Attacher de la valeur aux contributions des gens qui travaillent dans la communauté.
- Apprécier les points communs et les différences entre communautés.

#### Le patrimoine

##### Connaissances

- Comprendre que l'école et la communauté ont évolué au fil du temps.

##### Habilités

- Décrire des expériences et des techniques du passé qui ont contribué à l'évolution de la communauté.
- Repérer des informations dans diverses sources, notamment dans des sources primaires.
- Organiser et présenter des informations à l'aide de tableaux, de livres ou de montages.

##### Attitudes et valeurs

- Apprécier le patrimoine de la communauté et y attacher de la valeur.

#### L'interdépendance

##### Connaissances

- Prendre conscience que tous les êtres humains ont des besoins fondamentaux, des droits et des responsabilités.

##### Habilités

- Préciser les besoins fondamentaux et les désirs, les droits et les responsabilités.
- Repérer des informations de diverses façons.
- Organiser et présenter des informations de diverses façons, notamment en traçant des profils ou créant des tableaux.

##### Attitudes et valeurs

- Attacher de la valeur aux droits et responsabilités qui vont de pair avec les besoins et les désirs de l'être humain.

#### La prise de décision

##### Connaissances

- Comprendre que la prise de décision fait partie intégrante de la vie.

- Saisir qu'il arrive à des groupes de prendre des décisions pour établir des règles.
- Prendre conscience que la prise de décision entraîne souvent des changements.

#### Habilités

- Préciser différentes façons de prendre des décisions.
- Faire le lien entre des règles et les besoins ou désirs de l'humain auxquelles elles sont destinées à répondre.

#### Attitudes et valeurs

- Attacher de la valeur aux démarches pacifiques de prise de décision.
- Apprécier les changements positifs.

## 2. Éducation artistique

- S'initier aux habiletés qui permettent de représenter les personnes et les objets avec exactitude.
- Prendre conscience de la diversité des sources d'idées qui alimentent les arts visuels.
- Commencer à exprimer ses propres idées par les arts visuels, à l'aide de méthodes et matériaux qui conviennent.
- Exprimer la diversité des Premières nations aux points de vue du droit, de la culture, de la politique, de la société, de l'économie et de la région géographique.
- Présenter une image positive exacte des Premières nations.
- Représenter les croyances et les valeurs des Premières nations.
- Représenter des situations historiques et contemporaines.

## 3. Français

**But :** Écouter des communications orales en tout genre, de niveau approprié, dans divers contextes pour différents besoins.

- Écouter attentivement des communications orales en tout genre, notamment des légendes, des vidéos, des énigmes et des fables, pour se distraire ou s'informer.
- Écouter attentivement les idées des autres et paraphraser l'information communiquée.
- Répondre adéquatement aux questions posées à propos de ce qui a été communiqué oralement.

## PRINCIPES DE LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

S'entend par « pédagogie différenciée » l'ensemble des ajustements nécessaires dans le cadre des programmes d'études approuvés pour reconnaître la diversité des besoins d'apprentissage des élèves. Cette notion recouvre les pratiques utilisées par l'enseignant pour adapter à chaque élève le programme d'études, l'enseignement et l'environnement pédagogique.

<http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/tronc/dimension/pdf/dimen.pdf>

La pédagogie différenciée est conçue pour tous les élèves dans tous les milieux scolaires.

- La pédagogie différenciée est un paramètre important de tous les programmes éducatifs approuvés, qu'ils soient réguliers, modifiés, de transition ou parallèles et de tous les cours depuis la maternelle jusqu'à la douzième année.

La pédagogie différenciée des élèves, comme en témoignent les différences entre chacun, est un élément essentiel de la planification des enseignants.

- Il est un fait que les élèves arrivent en classe avec un bagage culturel, des aptitudes, des intérêts, des capacités et des résultats éminemment variables, dont il faut tenir compte en adaptant le programme d'études, l'enseignement et l'environnement pédagogique si l'on veut que tous profitent équitablement des programmes approuvés.

La pédagogie différenciée présuppose une corrélation entre les variables qui se rattachent au concept de différenciation.

- Les adaptations que nécessitent les styles d'apprentissage exigent d'ajuster l'enseignement et les méthodes d'évaluation.
- Il se peut que l'adaptation des méthodes d'évaluation soit due aux changements apportés à la durée, au type et au rythme d'apprentissage qu'il faut aux élèves pour mener le programme à terme.
- L'adaptation du programme d'études, de l'enseignement et des méthodes d'évaluation peut entraîner des changements au niveau des ressources, du personnel de soutien et de l'organisation de la classe.

La pédagogie différenciée exige de l'enseignant qu'il s'occupe de l'apprenant, de la tâche d'apprentissage et de l'environnement pédagogique afin de maximiser les possibilités d'apprentissage pour tous.

- Il est entendu que l'adaptation tient compte du niveau de développement de l'élève, de ses besoins, de ses intérêts et de ses styles d'apprentissage, des exigences d'une tâche d'apprentissage donnée, des paramètres importants de l'environnement pédagogique, ainsi que des connaissances, des habiletés et des capacités de l'enseignant.

La pédagogie différenciée exige de l'enseignant et du personnel de soutien qu'ils évaluent, planifient et facilitent les expériences d'apprentissage qui conviennent à tous les élèves.

- Les enseignants sont considérés comme des professionnels investis du pouvoir et de la responsabilité d'adapter le programme d'études, l'enseignement et l'environnement pédagogique pour répondre aux besoins de tous les élèves.
- On s'attend à ce que les décisions des enseignants en matière d'adaptation soient basées sur les connaissances actuelles et sur la compréhension de la théorie et de la pratique de l'éducation ancrées dans la recherche.

La pédagogie différenciée reconnaît implicitement que les élèves abordent l'apprentissage de multiples façons.

- Les enseignants sont au courant des différences au niveau des styles d'apprentissage et considèrent les ajustements qui visent précisément à tenir compte de ces différences comme partie intégrante de leurs responsabilités d'enseignement.

La pédagogie différenciée reconnaît l'importance d'une planification coopérative soignée de l'enseignement.

- La planification qui présuppose des consultations avec les élèves, les parents/tuteurs et d'autres professionnels est indispensable à la structuration des adaptations afin de maximiser le potentiel des élèves en tant qu'apprenants autonomes.

La pédagogie différenciée exige que les méthodes d'évaluation correspondent aux modifications du programme d'études et de l'enseignement prévues pour tel ou tel élève.

- Les méthodes d'évaluation doivent être ajustées en fonction des modifications du programme d'études et de l'enseignement.
- On s'attend à ce que les enseignants soient au courant des recherches et des meilleures façons de diagnostiquer les besoins des élèves et d'évaluer leur apprentissage, ainsi que tous les éléments du développement des élèves.

## INTRODUCTION

Ce module porte sur les traités numérotés conclus entre la Couronne britannique et les Premières nations sur le territoire de la Saskatchewan d'aujourd'hui. Ces traités font partie intégrante de l'histoire de la Saskatchewan. Il est donc important que les élèves s'instruisent à leur sujet, car ils constituent les fondements de la création de la province. Les traités ont défini les relations entre les Premières nations et les nouveaux arrivants.

Les élèves prendront conscience de la diversité des Premières nations habitant en Saskatchewan. Ils apprendront que les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont signé des traités avec la Couronne britannique, mais que les Dakotas et les Lakotas n'ont pas passé de tels traités.

Ils se rendront compte que la négociation et la signature de traités a commencé avant que la Saskatchewan devienne une province en 1905 et que les traités ont beaucoup contribué au développement de la province. Les traités ont établi des relations politiques fondamentales entre les Premières nations et la Couronne ou, aujourd'hui, le gouvernement canadien, et ces relations existent toujours.

Les élèves se familiariseront avec les premiers traités entre le gouvernement britannique et les Premières nations qui habitaient ce qui constitue de nos jours l'Est du Canada – qu'on appelle d'ordinaire les traités antérieurs à la Confédération parce qu'ils ont été signés avant que le Canada devienne un pays.

Ils découvriront aussi que, après la Confédération en 1867, le gouvernement canadien a modelé les nouveaux traités qu'il négociait sur les traités Robinson signés en 1850. Les terres auxquelles la Couronne britannique voulait avoir accès, par l'intermédiaire du gouvernement canadien qui venait d'être constitué, faisaient partie du territoire des Premières nations au sens de la *Proclamation royale* du 7 octobre 1763, et leur acquisition devait, selon cette proclamation, faire l'objet de négociations avec les Premières nations. Les traités Robinson ont été les premiers dans le cadre desquels ces terres ont été « achetées » moyennant un paiement unique en espèces, établissant ainsi un précédent pour les traités négociés après la Confédération. Or, les Premières nations voyaient la somme d'argent qui leur était versée comme un présent, semblable à ceux qui leur avaient été faits dans le cadre de la traite, à la suite des traités antérieurs. En signant les traités, elles ne consentaient pas à vendre les terres qu'elles habitaient,

elles acceptaient plutôt de partager leurs territoires traditionnels respectifs avec les nouveaux arrivants.

Les élèves s'instruiront sur la *Proclamation royale* de 1763 qui indiquait comment la Couronne britannique procéderait pour passer des traités avec les « sauvages » et qui serait responsable de le faire. La mise en pratique des principes énoncés dans la *Proclamation royale* a amené la Couronne britannique (le gouvernement du Canada) à conclure les traités numérotés, et c'est à cette époque que les traités entre les Premières nations et la Couronne britannique ont commencé à comprendre l'accès aux terres par la Couronne. Pendant 50 ans, de 1871 à 1921, le gouvernement fédéral et les Premières nations ont eu recours à une procédure officielle de conclusion de traités pour régler les questions se rapportant à la propriété des terres.

Les élèves apprendront que l'adoption de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, en 1867, a fait du Canada un « dominion », c'est-à-dire un État du Commonwealth britannique, dont sir John A. MacDonald a été le premier ministre fondateur. Cela signifiait que, bien qu'ayant son propre gouvernement, le Canada n'était pas un pays entièrement indépendant : il est demeuré une colonie britannique pendant bien des années par la suite.

Les élèves apprendront également pourquoi les Premières nations et la Couronne britannique voulaient passer des traités entre elles. Pour les Premières nations, c'était à cause de la disparition du bison, qui était leur principal moyen de subsistance, et des nouvelles maladies venues d'Europe, qui décimaient leur population. Dans le cas de la Couronne britannique, c'était pour avoir accès à des terres de colonisation pour les nouveaux arrivants, sans avoir à faire la guerre, et pour pouvoir construire le chemin de fer qui permettrait l'expansion de la nation canadienne.

Les élèves se pencheront sur les relations établies entre les Premières nations et les nouveaux arrivants. Ils verront que les cérémonies des Premières nations y jouaient un rôle important et que cela s'est étendu aux négociations préparatoires aux traités. Ces protocoles des Premières nations sont devenus très importants pour la bonne interprétation des traités passés en Saskatchewan. Une des cérémonies en question est celle du calumet, ou de la pipe sacrée. Les élèves étudieront les différents symboles utilisés par la Couronne britannique et par les Premières nations pour sceller les traités.

Ils apprendront que la Couronne britannique et les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont négocié les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 afin d'établir



de bonnes relations et d'assurer leur survie et leur prospérité économique. Le gouvernement canadien de l'époque a négocié au nom de la Couronne britannique, représentée par la reine, afin d'obtenir accès aux terres habitées par les Premières nations en échange de certains avantages qui procureraient un nouveau moyen de subsistance à ces dernières, tout en leur permettant de maintenir dans leurs collectivités leur mode de vie traditionnel fondé sur la chasse, la pêche et le trappage. Ces traités doivent durer « aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront ».

## THÈMES

## LEÇONS

Relations :	Les Premières nations et la Couronne britannique concluent des traités
Enseignements traditionnels :	Le calumet et la conclusion de traités
Histoire :	Motifs de la conclusion de traités
Traités :	Les traités en Saskatchewan : Aussi longtemps que le soleil brillera...

## ENSEIGNEMENTS ESSENTIELS À PROPOS DES TRAITÉS

1. Les Premières nations croyaient que les traités conclus avec la Couronne britannique leur assureraient des relations pacifiques, le partage du territoire et un nouveau mode de subsistance.
2. Elles tenaient vivement à conserver leur mode de vie traditionnel, leur langue et leur culture lorsqu'elles ont négocié et conclu les traités avec la Couronne britannique.
3. Les traités conclus en Saskatchewan profitent à tous les citoyens de la province.
4. La conclusion de traités était pour la Couronne britannique et les Premières nations un moyen de concilier leurs intérêts en établissant entre elles des alliances fructueuses et durables.
5. Les traités numérotés sont des accords écrits entre la Couronne britannique et les Premières nations. Toutefois, ce sont plus que des accords écrits : ce sont des accords sacrés entre la Couronne britannique, les Premières nations et le Créateur.
6. Selon les Premières nations, en participant à une cérémonie du calumet au moment de la négociation et de la conclusion d'un traité, la Couronne britannique et les Premières nations concluaient un accord solennel, un pacte entre elles et avec le Créateur.
7. Les Premières nations signataires des traités s'attendaient à continuer de veiller à la perpétuation de leur organisation sociale et culturelle, de leurs croyances spirituelles ainsi que des habiletés et connaissances nécessaires au développement économique de leurs collectivités. Elles s'attendaient à conserver leur autorité et leur habilité à gouverner leurs membres, conformément à leurs propres lois et système judiciaire. Elles respecteraient les lois de la Couronne britannique et, en échange, celle-ci reconnaîtrait leur habilité à gouverner leurs propres membres sur leur territoire.
8. La Couronne britannique et les Premières nations avaient des motifs importants pour passer des traités.
9. La Couronne britannique et les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont négocié et signé les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 en Saskatchewan.

## MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE

### Livres

COOPER, Jo. *The Disappearance & Resurgence of the Buffalo*, Herschel (Saskatchewan), Ancient Echoes Interpretive Centre, 1995. Recueil reproduisant 18 peintures.

DONER, Kim. *Buffalo Dreams*, Portland (Oregon), WestWinds Press, 1999. ISBN-13: 978-1-55868-476-8.

GOBLE, Paul. *The Legend of the White Buffalo Woman*, Des Moines (Iowa), National Geographic Children's Books, 1998. ISBN 0-7922-6552-1

OFFICE OF THE TREATY COMMISSIONER. *Statement of Treaty Issues: Treaties as a Bridge to the Future*, Saskatoon, le Bureau, 1998. Internet : < URL : [http://www.otc.ca/pdfs/OTC\\_STL.pdf](http://www.otc.ca/pdfs/OTC_STL.pdf) >

PRICE, Richard. *Legacy: Indian Treaty Relationships*, Edmonton, Plains Publishing, 1991. ISBN 0-920985-31-9.

### Cartes et affiches

Traités historiques avec les Indiens (carte)

Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan (carte)

Premières nations en Saskatchewan – Groupes linguistiques et dialectaux (carte)

Conception du monde des Premières nations de l'époque

### Autre

DVD : *As Long as the Sun Shines*. Office of the Treaty Commissioner, Saskatoon (Sask.)

**LISTE DES ANNEXES**

- A Traités historiques avec les Indiens (carte)
- B Conception du monde des Premières nations de l'époque
- C Un cercle de la vie - Présents
- D Motifs des traités entre les Premières nations et la Couronne britannique
- E Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan (carte)
- F Les traités en bref
- G Premières nations en Saskatchewan - Groupes linguistiques et dialectaux (carte)
- H Médaille du Traité n° 6
- I Symboles utilisés lors de la conclusion des traités en Saskatchewan
- J Symboles associés aux traités
- K Chronologie des événements ayant mené à la signature des traités en Saskatchewan

## LEÇON 1 : Les Premières nations et la Couronne britannique concluent des traités

### CONCEPT

La Couronne britannique et les Premières nations ont passé cinq traités sur le territoire qu'on appelle aujourd'hui la Saskatchewan. La *Proclamation royale* de 1763 a établi les conditions générales de la conclusion de traités avec les Premières nations qui habitaient ce qui est devenu le Canada. Le Canada est devenu un pays ayant son propre gouvernement en 1867, à l'adoption de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, mais il continuait de relever de la Couronne britannique. Son gouvernement considérait l'expansion vers l'ouest comme une priorité, et la Couronne britannique s'est servie des traités pour avoir accès à des terres de colonisation pour les nouveaux arrivants au Canada et pour construire un chemin de fer qui traverserait ce nouveau pays d'un océan à l'autre. Les Premières nations étaient à la recherche d'un nouveau moyen de subsistance dans ce nouveau pays et étaient disposées à partager le territoire qu'elles habitaient avec les nouveaux arrivants.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'élève s'instruira sur l'histoire des traités au Canada jusqu'à l'époque des traités numérotés en Saskatchewan.</li><li>2. Il se fera une idée de ce qu'était la Couronne britannique et de ce qui l'a amenée à passer des traités avec les Premières nations en Saskatchewan.</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>3. Il découvrira la <i>Proclamation royale</i> de 1763 qui a habilité la Couronne britannique à passer des traités avec les Premières nations.</li><li>4. Il apprendra que la fondation du Canada fait suite à l'<i>Acte de l'Amérique du Nord britannique</i> de 1867.</li></ol> |
|--|---|

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Avant que de nouveaux arrivants viennent s'établir dans ce qui allait devenir le Canada, les Premières nations qui habitaient ce territoire avaient leurs propres structures socioéconomiques et politiques et vivaient en étroite relation avec la nature. Les différentes collectivités des Premières nations, partout en Amérique du Nord, avaient toutes un système de gouvernement évolué, qui, chez certaines, était simple et, chez d'autres, supposait une organisation très complexe.

Les Premières nations avaient des liens étroits avec la terre et partageaient toutes la même conception du monde. Pour elles, l'humain était une infime partie de la création, et la plus dépendante de toutes les créatures : il n'était pas supérieur aux rivières, aux forêts, aux animaux ni aux plantes. Les Premières

nations croyaient que le Créateur leur avait donné tout ce dont elles avaient besoin, mais qu'elles ne devaient prendre que ce qu'il leur fallait pour vivre. Elles savaient devoir s'adapter à la terre plutôt que de la modifier ou de la transformer pour satisfaire à leurs besoins. D'après elles, aucune nation ne pouvait posséder la terre, mais les nations pouvaient la partager en passant des accords. Par conséquent, les Premières nations croyaient qu'aucun traité entre des nations ne pouvait comporter un transfert de « titre » concernant la propriété de la terre.

Le mode de vie des Premières nations a commencé à changer avec l'arrivée des commerçants de fourrures. Les collectivités des Premières nations qui vivaient à proximité des postes de traite ont, par la force des choses, été mêlées à la traite des fourrures. Bon nombre des routes commerciales traversaient les territoires cris, ojibways et dénés. Non seulement les Premières nations fournissaient-elles des peaux aux commerçants de fourrures, elles ont aussi appris à ces derniers comment survivre dans les Prairies. Elles leur procuraient des aliments (pemmican, maïs, courge et riz sauvage), des vêtements (mocassins et mantes en fourrure) et des moyens de transport (canots et raquettes) et partageaient leur connaissance du territoire avec eux. Les commerçants de fourrures avaient besoin de guides et d'interprètes, et ils recrutaient souvent des membres des Premières nations pour les aider à faire la traite. Ils avaient aussi besoin de protection pendant leurs déplacements sur les territoires habités par les Premières nations.

Les nouveaux arrivants ont adopté les cérémonies des Premières nations comme protocoles pour le commerce des fourrures et de leurs marchandises. La cérémonie du calumet est l'une de celles-là. Cette cérémonie revêt un caractère très sacré pour les Premières nations parce qu'elle établit une communication avec le Créateur. Tout accord marqué par la cérémonie du calumet est un accord conclu entre les parties et le Créateur.

Le gouvernement fédéral de l'époque voulait étendre le pays vers l'ouest pour y englober ce qui constitue aujourd'hui l'Ouest du Canada. Pour cela, il lui fallait obtenir accès à de vastes étendues de terre habitées par les Premières nations. Il reconnaissait les Premières nations comme les détenteurs du titre de ces terres, du fait de leur longue occupation de celles-ci. Il a passé des traités officiels avec ces nations en se fondant sur les conditions énoncées dans la *Proclamation royale* de 1763, qui avait établi les principes de base de la négociation de traités entre les Premières nations et la Couronne britannique. Le texte de la *Proclamation royale* renfermait les termes « nations » et « tribus de sauvages », ce qui signifiait que les Britanniques reconnaissaient les Premières nations comme des

nations souveraines avec lesquelles la Couronne britannique avait le pouvoir de faire des traités. Tous les traités conclus avec les Premières nations l'ont été par la Couronne britannique même.

La *Proclamation royale* indiquait la procédure qu'il faudrait observer par la suite pour ouvrir les terres des Premières nations aux nouveaux arrivants. Elle avait pour objet : 1) d'éviter des guerres et d'établir des relations pacifiques ainsi que 2) d'éclaircir les questions et préoccupations relatives à la propriété des terres.

Le pays qu'est le Canada a été créé par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, adopté en 1867 (l'AANB, 1867), dont le paragraphe 91(24) attribuait au Canada, à l'insu des Premières nations, la responsabilité des « Indiens et [des] terres réservées pour les Indiens ». Les Premières nations qui habitaient ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan n'ont jamais été consultées et n'avaient aucune idée de ce qui se passait. La Couronne britannique a mené deux campagnes de conclusion de traités : la première a ouvert l'Ouest à l'agriculture et à la construction du chemin de fer, et la seconde a ouvert le Nord à l'exploitation minière et forestière.

Les Premières nations avaient une conception de la propriété terrienne qui était très différente de celle de la Couronne britannique. Pour elles, la terre et tout ce qu'elle leur fournissait pour vivre étaient des dons du Créateur : personne ne pouvait la posséder; elle devait être partagée par tous. La Couronne britannique croyait, pour sa part, que la terre était un bien à posséder et que tout ce qu'elle fournissait devait contribuer à la richesse et la prospérité du monarque, à savoir la reine, et de son peuple.

Les sections suivantes du site *Le Canada en devenir* offrent des renseignements détaillés qui aideront à mieux comprendre cette période de l'histoire :

1763-1791 : *La Proclamation royale*, accessible à  
[http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals3\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals3_f.html)  
(consulté le 25 avril 2008)

1867 – 1870 : *L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867)*, accessible à:  
[http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals6\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals6_f.html)  
(consulté le 25 avril 2008)

## ACTIVITÉS

1. Montrer une carte du monde aux élèves et leur faire remarquer les différents pays qui y sont représentés. Indiquer la Grande-Bretagne, en expliquant que c'est là qu'habite la reine. Parler de la monarchie et de la façon dont elle était représentée à l'époque à l'étude. Préciser qu'on appelait la monarchie la « Couronne britannique », que tous les représentants de la reine venaient de la Grande-Bretagne et qu'ils personnifiaient la Couronne britannique au cours de leurs voyages dans des contrées nouvelles. Ajouter que la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et que tous les habitants de l'Europe sont des Européens. Expliquer que ces gens sont d'abord venus dans l'«île de la Tortue» comme explorateurs et commerçants de fourrures, qu'ils ont décidé d'y rester et qu'ils ont bâti ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada.
2. Pour l'étude des explorateurs et de la traite des fourrures, voir *Trade and Early Contact*, accessible à [http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans\\_explorers.html](http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans_explorers.html) (consulté le 25 avril 2008) et *The Fur Trade*, accessible à [http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans\\_fur\\_trade.html](http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans_fur_trade.html) (consulté le 25 avril 2008).
3. La nation métisse est née des relations formées entre les Européens et les membres des Premières nations pendant la période de la traite des fourrures. Voir le site *Métis Origins*, accessible à [http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans\\_Métis.html](http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/europeans_Métis.html) (consulté le 25 avril 2008) pour connaître l'histoire des Métis.
4. Partant du site *The History* ([http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/history\\_europeans.html](http://www.abheritage.ca/eldersvoices/history/history_europeans.html) – consulté le 25 avril 2008), discuter avec les élèves des premiers contacts entre les Premières nations et les explorateurs européens. – Ce site porte sur le Traité n° 6 en Alberta, mais le Traité n° 6 touche aussi la Saskatchewan.
5. Regarder avec les élèves la courte vidéo intitulée *Expansion through Treaties* offerte à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/government\\_policy.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/government_policy.html) (consulté le 25 avril 2008). – Cette activité nécessitera l'usage d'un vidéoprojecteur et d'un écran, peut-être aussi de haut-parleurs.
6. Lire aux élèves la section « Why do we have Indian treaties in Canada? » de *Legacy: Indian Treaty Relationships* (p. 4-8) de Richard Price. – Ce livre fait partie de la *Trousse éducative sur les traités*. – S'arrêter sur la *Proclamation royale* de 1763 et discuter avec les élèves des points suivants :
  - Le terme « sauvages » utilisé par les francophones à l'époque et le terme « Indiens » qui l'a remplacé par la suite et qu'on entend encore aujourd'hui pour désigner les membres des Premières nations – Préciser que « Premières nations » ou « membre(s) des Premières nations » sont les termes qu'il faut employer aujourd'hui.
  - **Page 9** : Revoir les termes indiqués dans la section des mots-clés.
  - **Page 4** : Écrire la définition de « traité » au tableau.
  - **Page 5** : La Grande loi de la paix – Informer les élèves que les Premières nations passaient des traités entre elles bien avant que les nouveaux arrivants viennent sur leur territoire.
  - **Page 6** : Lire pourquoi les Premières nations passaient des traités entre elles.
  - **Page 7** : Reproduire la *Proclamation royale* de 1763 au tableau et énumérer 5 choses qu'elle garantissait en ce qui concerne les relations futures entre les Premières nations et la Couronne britannique.
  - **Page 8** : Discuter de l'importance du mot « nations » du point de vue des Premières nations. Écrire la dernière phrase de la page 8 au tableau et discuter de ce que les Premières nations veulent dire quand elles affirment que les traités sont les « fondements des droits, responsabilités et relations ».
  - **Page 9** : Demander aux élèves de répondre oralement aux questions de la section « Investigating Issues » et discuter avec eux du point 2 de la section « Sharing Ideas ».



7. Le Canada a été fondé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, promulgué en 1867 (l'ANNB, 1867). Expliquer brièvement aux élèves que cet acte, c.-à-d. cette loi, a fait du Canada un pays. Lire des passages de la section *Autochtones : Traités et relations* du site *Le Canada en devenir*, accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals6\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals6_f.html) (consulté le 25 avril 2008). Mettre l'accent sur l'article 91 de l'ANNB, 1867 qui divisait les responsabilités gouvernementales entre le fédéral et les provinces. Cet article, plus précisément son paragraphe 24, a fait des Premières nations, soit des Indiens et des terres réservées pour les Indiens » ou, comme cela était dit dans l'Acte, des « Sauvages et [des] terres réservées pour les Sauvages », une responsabilité fédérale. Cette responsabilité demeure aujourd'hui : les Premières nations relèvent toujours de la compétence du gouvernement fédéral.
8. À l'aide de la carte *Traités historiques avec les Indiens* (annexe A), voir avec les élèves les différents types de traités passés avec les Premières nations qui habitaient le territoire constituant aujourd'hui le Canada. (Les traités indiqués sur la carte ne sont pas tous compris dans l'activité.) Commencer par les « traités de paix et d'amitié » dans l'Est du pays et s'arrêter aux traités numérotés dans l'Ouest. Indiquer le nom des traités et pourquoi ils ont été conclus, en montrant sur la carte la région que chacun visait. Ne donner que l'essentiel. Les sites Web indiqués ci-dessous offrent des renseignements utiles.

**a. Traités de paix et d'amitié :** Entre 1725 et 1850, la Couronne britannique a signé plusieurs traités avec les Premières nations dans ce qui est aujourd'hui l'Est du Canada. Les Britanniques voulaient s'assurer que les Premières nations ne s'allieraient pas avec les Français contre eux et qu'elles leur permettraient de s'établir paisiblement sur leur territoire. Consulter les sections relatives aux traités de paix et d'amitié sur les sites suivants :

- *1492 – 1779 : Depuis les premiers contacts aux traités de paix et d'amitié*, accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals2\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals2_f.html) (consulté le 25 avril 2008) et
- *Traités historiques avec les Indiens – Les traités de paix et d'amitié (1725 à 1779)*, accessible à [http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties/2/maptext\\_view](http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties/2/maptext_view) (consulté le 25 avril 2008)

**b. Traités du Haut-Canada :** 1764 – 1836. La Couronne britannique avait besoin de terres pour la colonisation et l'exploitation des ressources. Au cours de cette période, elle a passé des traités fondés sur les principes énoncés dans la *Proclamation royale* de 1763. Se reporter à :

- *Traités historiques avec les Indiens – Les traités du Haut-Canada (1764 à 1836)*, accessible à [http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties/3/maptext\\_view](http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties/3/maptext_view) (consulté le 25 avril 2008)

**c. Traités Robinson :** En 1850, un nouveau modèle de traité a vu le jour avec la signature des derniers traités antérieurs à la Confédération : le Traité Robinson-Supérieur et le Traité Robinson-Huron. Plutôt que de négocier séparément avec chaque bande des Premières nations, le gouvernement a adopté une nouvelle façon de faire, en raison de la vaste étendue du territoire et de la dispersion des établissements des Premières nations, afin de conclure des traités s'appliquant à de plus grandes régions. Les conditions énoncées dans les traités Robinson ont créé un précédent pour la conclusion de traités par la suite. Se reporter à :

- *Traités historiques avec les Indiens – Les traités de la Province du Canada (1850 à 1862)*, nom donné aux traités Robinson sur ce site accessible à <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties/4> (consulté le 25 avril 2008)
- *Expansion Through Treaties* – La vidéo présentée sur ce site Web, accessible à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/video\\_expansion.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/video_expansion.html) (consulté le 25 avril 2008), fait mention des traités Robinson et du précédent qu'ils ont établis pour tous les traités passés par la suite avec les Premières nations.

**d. Traités de l'île de Vancouver conclus avant la Confédération :** En 1849, la Compagnie de la Baie d'Hudson établit une colonie sur l'île de Vancouver. Cette colonie était gouvernée par un de ses représentants, James Douglas, qui signa 14 traités avec les Premières nations afin d'assurer des relations pacifiques avec elles et d'obtenir la cession de terres. Les Premières nations signataires renoncèrent à certaines terres en échange d'un paiement unique et de la promesse que leurs villages et leurs droits de chasse et de pêche dans des réserves seraient protégés. Ces accords créèrent un précédent en autorisant les Premières nations à revendiquer des terres ancestrales comme réserves. Voir :

- *Les traités Douglas, 1850 – 1854* (nom donné aux traités de l'île de Vancouver conclus avant la Confédération sur le site *Le Canada en devenir*), accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals5\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals5_f.html) (consulté le 25 avril 2008)

**e. Traités numérotés :** Après la Confédération, en 1867, le gouvernement du nouveau pays qu'était le Canada observa le précédent établi par les traités Robinson pour l'acquisition pacifique de terres en échange d'avantages compensatoires pour les Premières nations. Voir :

- *1871 – 1875 : Les cinq premiers traités numérotés*, accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals7\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals7_f.html) (consulté le 25 avril 2008)
- *1876 – 1877 : Les traités numéros 6 et 7*, accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals8\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals8_f.html) (consulté le 25 avril 2008)
- *1899 – 1922 : Les derniers traités numérotés*, accessible à [http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals10\\_f.html](http://www.canadiana.org/citm/themes/aboriginals/aboriginals10_f.html) (consulté le 25 avril 2008).

9. Photocopier la carte qui se trouve à l'annexe A (*Traités historiques avec les Indiens*), en masquant les noms des traités qui y sont indiqués d'un bout à l'autre du Canada. En produire assez d'exemplaires pour en remettre un à chaque élève. Demander à ces derniers d'y inscrire les noms des traités dont il a été question à l'**activité 8**. Leur faire également colorier la carte, à l'aide d'une couleur distincte pour chaque traité. Leur demander ensuite où ils vivent au Canada et leur faire situer la Saskatchewan sur la carte. Leur demander quels traités s'appliquent à la Saskatchewan.

Il y a aussi à <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/historical/indiantreaties/historicaltreaties> (consulté le 25 avril 2008) une carte qu'on peut agrandir et utiliser pour cette leçon.

## LEÇON 2 : Le calumet et la conclusion de traités

### CONCEPT

Les Premières nations ont de nombreuses cérémonies spirituelles qu'elles tiennent pour diverses raisons, à différentes occasions. La cérémonie du calumet ou de la pipe sacrée est l'une d'elles. Les Premières nations y avaient recours pour sceller les traités passés avec la Couronne britannique. Elles croyaient que la tenue de cette cérémonie faisait des traités des accords sacrés, car cela signifiait que le Créateur en devenait le témoin. Elles se servent encore du calumet au cours de cérémonies aujourd'hui, en vue de communiquer des messages au Créateur.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. L'élève se renseignera sur certaines pratiques spirituelles et culturelles des Premières nations dans le contexte des traités que celles-ci ont passés avec la Couronne britannique sur le territoire constituant aujourd'hui la Saskatchewan.
2. Il se rendra compte que les traités ont été conclus dans un esprit d'honnêteté et d'intégrité, selon les coutumes de la Couronne britannique et des Premières nations.
3. Il comprendra ce qu'est la cérémonie du calumet et ce qu'elle symbolise pour les Premières nations.
4. Il s'instruira sur la tradition orale des Premières nations en lisant une légende à propos de l'origine du calumet.
5. Il constatera que les Premières nations croient que les traités que les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont négociés et signés avec la Couronne britannique ont une dimension spirituelle en raison de l'utilisation du calumet pour sceller les accords qu'ils représentent.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Premières nations croyaient que le Créateur leur procurait tout ce dont elles avaient besoin pour subsister. En échange, elles devaient vivre en équilibre et en harmonie avec la nature. Selon leur conception du monde, toute chose avait un esprit et était intimement liée au Créateur. Les Premières nations priaient le Créateur et le remerciaient chaque jour de tous ses bienfaits. Le schéma de l'annexe B, qui résume leur conception du monde à l'époque, explique les relations des créatures entre elles et avec le Créateur. Certaines plantes et divers autres éléments de la Terre revêtent un caractère spirituel et servaient et servent encore durant les cérémonies spirituelles des Premières nations.

On trouvera une explication détaillée de la cérémonie du calumet et de l'importance du contexte culturel sur le site *The Pipe Ceremony and the Importance of Cultural Context*, accessible à

[http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/pipe\\_ceremony.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/pipe_ceremony.html) (consulté le 25 avril 2008). Ces renseignements peuvent être partagés avec les élèves.

Les tribus des Premières nations formaient des alliances entre elles en raison de modes de vie et de subsistance semblables. Quand les commerçants de fourrures sont arrivés, elles leur ont offert des arrangements similaires, établissant un réseau commercial coopératif avec eux et avec des entreprises plus importantes, comme la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces alliances commerciales ont fait naître un climat de confiance, qui a préparé le terrain à la conclusion des traités avec la Couronne britannique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan.

Beaucoup de nations ont leurs propres façons de sceller les accords qu'elles passent et de veiller à la sincérité et à l'honnêteté des discussions tenues, et ces façons sont issues de leurs coutumes et pratiques culturelles. Dans certaines cultures, on a recours au serment ou à la poignée de main pour s'assurer qu'une personne dira la vérité. Dans d'autres, un serment prêté sur un objet particulier remplit la même fonction. Chez les Premières nations, le calumet sert, depuis des temps immémoriaux, à marquer la prise de décisions de grande portée ou la conclusion d'accords importants par les personnes en cause devant le Créateur.

Les Premières nations sont des peuples d'une grande spiritualité. Le Créateur leur a donné de nombreuses cérémonies spirituelles afin qu'elles puissent lui témoigner leur appréciation et exprimer leur rapport spirituel avec lui. Ces cérémonies soulignent des accomplissements particuliers dans la vie ou des événements ayant une signification spéciale. Elles sont un moyen de témoigner son respect et sa gratitude au Créateur, à d'autres et au monde naturel.

Les Premières nations croient que le Créateur leur a donné des lois naturelles. Ces lois, qui n'ont pas été formulées par l'homme, indiquent comment vivre en harmonie et en équilibre avec toute la création. Ce sont des lois très strictes, qu'il faut respecter et observer.

À la signature d'un traité, les Premières nations et la Couronne britannique prenaient part à une cérémonie du calumet. Aux yeux des Premières nations, les traités ont donc une dimension spirituelle, car le Créateur en a été le témoin. La cérémonie du calumet s'apparente à l'utilisation de la bible pour prêter serment

devant Dieu. Les Premières nations comprenaient la signification de l'utilisation du calumet au moment de la signature des traités et s'attendaient à ce que les promesses faites soient valables et respectées à jamais. Elles croient que le Créateur les a guidées au cours de la négociation et de la conclusion des Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 sur le territoire qui est devenu la Saskatchewan.

## ACTIVITÉS

1. Lire aux élèves *The Legend of the White Buffalo Woman*, légende lakota racontée par Paul Goble. Cette légende indique comment le calumet a été donné aux Premières nations. – Une femme d'une grande beauté est apparue au peuple lakota pendant une période où il connaissait beaucoup de changements et de misère. Elle lui a fait don d'un calumet qui fait partie de la culture de ce peuple depuis. – Le calumet sert au cours d'une cérémonie sacrée qu'on appelle la cérémonie du calumet. On tient cette cérémonie pour bien des raisons. Expliquer aux élèves que les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont utilisé la cérémonie du calumet au moment de conclure les cinq traités qu'ils ont passés avec la Couronne britannique en Saskatchewan.
2. Discuter ensuite avec les élèves des significations du calumet données dans le livre, à la suite de la légende. Chaque partie du calumet a une signification. La dernière page du livre indique d'où vient la pierre servant à faire le fourneau du calumet et comment les Lakotas perçoivent la carrière du Minnesota, aux États-Unis, dont on extrait cette pierre. L'annexe B ci-jointe, **Conception du monde des Premières nations de l'époque**, donne par ailleurs une indication des entités de la conception du monde associées à certaines parties du calumet.
3. Remettre un exemplaire de la **Conception du monde des Premières nations de l'époque** (annexe B) à chaque élève et faire remarquer à la classe les entités qui y sont indiquées et figurent parmi les significations du calumet dans le livre de Paul Goble. Le calumet est un objet sacré pour les Premières nations à cause de ses liens avec toute la Création.

<b>Fourneau</b>	– la Terre, mère nourricière
<b>Tuyau</b>	– la vie végétale, les petits êtres vivants, les bipèdes et les quadrupèdes
<b>Fourrure de bison</b>	– les bipèdes et les quadrupèdes
<b>Plumes de colvert</b>	– la vie aquatique et aérienne
<b>Quatre rubans colorés</b>	– noir ou bleu – les éléments utilisés pendant les cérémonies
<b>Tabac</b>	– les plantes à valeur spirituelle comme la sauge, le cèdre et la hiérocloé odorante (foin d'odeur)
4. La cérémonie du calumet se tient dans le cadre d'un festin traditionnel.  
*Itwaywin – Traditional Feast Ceremony*, texte de Lorne Carrier, ancien directeur du Patrimoine culturel autochtone de la Museums Association of Saskatchewan (MAS), accessible à [http://www.saskmuseums.org/programs\\_services/bulletin.php?page=62](http://www.saskmuseums.org/programs_services/bulletin.php?page=62) (consulté le 25 avril 2008) offre une description d'un festin traditionnel et de la cérémonie du calumet. On peut en faire la lecture complète aux élèves ou leur en lire un extrait seulement ou encore inviter un aîné d'une Première nation à venir parler du calumet et de la signification de la cérémonie qui l'entoure dans sa culture.
5. Pour en savoir plus sur le calumet et sa signification pour les Premières nations, voir *The White Buffalo Woman*, accessible à <http://www.merceronline.com/Native/native05.htm> (consulté le 25 avril 2008), où l'on trouvera une version plus détaillée de la légende. Lire également *White Buffalo Calf a Good Omen*, sur le même site. Ce texte traite de la prophétie lakota concernant la naissance d'une bisonne blanche. Une bisonne blanche, à laquelle on a donné le nom de Miracle, est née en août 1994. C'est une histoire vraie, et très intéressante.
6. Lire *Buffalo Dreams* de Kim Doner. Il s'agit d'une histoire contemporaine à propos d'une fillette appelée Sarah Bearpaw et de sa famille, qui, apprenant la naissance d'une bisonne blanche nommée Miracle, décident d'aller lui rendre visite et de lui apporter des présents. L'histoire démontre que les légendes font encore partie intégrante des enseignements traditionnels des Premières nations. Elle actualise la légende et la rendra plus réelle pour les élèves. On peut en faire suivre la lecture d'une activité sur le capteur de rêves, dont la fabrication est expliquée à la fin du livre. On trouvera des photos de bison blanc sur le site *Home of The Sacred White Buffalo*, accessible à [www.sacredwhitebuffalo.org](http://www.sacredwhitebuffalo.org) (consulté le 22 juin 2008).

## LEÇON 3 : Motifs de la conclusion de traités

### CONCEPT

Les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont fait des traités avec la Couronne britannique sur le territoire qu'on appelle aujourd'hui la Saskatchewan. Les motifs pour lesquels ils voulaient conclure des traités n'étaient pas les mêmes que ceux de la Couronne britannique. Les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 négociés et signés en Saskatchewan devaient être avantageux pour tous – la Couronne britannique, les nouveaux arrivants et les Premières nations.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. L'élève apprendra que la Couronne britannique et les Premières nations avaient chacune leurs motifs pour vouloir conclure des traités.
2. Il se rendra compte que l'appauvrissement des ressources naturelles faisait qu'il était très difficile pour les Premières nations de continuer à vivre comme elles le faisaient avant la venue des nouveaux arrivants.
3. Il sera en mesure d'expliquer pourquoi la disparition du bison rendait la vie des Premières nations difficile.
4. Il comprendra que les représentants du gouvernement canadien voulaient agrandir le pays vers l'ouest en construisant un chemin de fer reliant l'Est et l'Ouest.
5. Il reconnaîtra que la Couronne britannique devait conclure des traités avec les Premières nations pour obtenir accès aux terres de la région qu'on appelle aujourd'hui la Saskatchewan.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Quels étaient les motifs qui poussaient la Couronne britannique et les Premières nations à vouloir nouer des relations fondées sur des traités?

La Couronne voulait établir des relations avec les Premières nations afin d'avoir accès aux terres et aux ressources naturelles de l'Ouest et du Nord du Canada. Les plaines de l'Ouest – les Prairies – occupaient une place importante dans la « politique nationale » du premier ministre John A. Macdonald, qui souhaitait faire de l'Ouest une région agricole peuplée d'immigrants européens. Le gouvernement Macdonald devait aussi construire un chemin de fer de l'Ontario à la Colombie-Britannique pour s'assurer que la Colombie-Britannique resterait dans la Confédération. De plus, la Couronne craignait les tendances expansionnistes des États-Unis, qui semblaient intéressés à agrandir leur territoire en repoussant leur frontière nord. Le gouvernement canadien croyait en effet très possible que les Américains aillent s'établir dans l'Ouest si le Canada ne le faisait pas avant eux. Le Canada et les Premières nations souhaitaient également éviter le genre de guerres contre les Indiens qui sévissaient aux États-Unis à l'époque. Ces guerres coûtaient très cher et causaient beaucoup de morts.



Les Premières nations avaient d'autres raisons de vouloir passer des traités avec la Couronne. Elles traversaient une période de transition durant les années 1870. Beaucoup de leurs membres succombaient à des maladies comme la variole et, à cause de la disparition du bison (leur principale source de nourriture dans les plaines de l'Ouest), leurs collectivités souffraient de la famine. Le déclin de la traite des fourrures menaçait aussi leur subsistance dans les régions du Nord. Bref, leur mode de vie traditionnel disparaissait petit à petit, et les Premières nations voyaient les traités comme un pont vers l'avenir, un moyen d'assurer la subsistance des générations futures.

[http://www.otc.ca/ABOUT\\_TREATIES/FAQs/#3](http://www.otc.ca/ABOUT_TREATIES/FAQs/#3) (consulté le 26 déc. 2009)

La négociation de traités entre la Couronne britannique et les Premières nations a commencé au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La Couronne en a pris l'initiative en raison des conflits grandissants dont les terres habitées par les Premières nations faisaient l'objet. L'expansion vers l'ouest et le besoin croissant de terres agricoles pour les nouveaux arrivants causaient de plus en plus de dissension entre les deux groupes. Les traités étaient perçus comme un moyen régler ces conflits.

À cause des complications occasionnées par les nouveaux arrivants et leurs intérêts, la situation des Premières nations s'était beaucoup détériorée au cours des quelques années précédant immédiatement la négociation de traités dans les Prairies. Beaucoup de bandes des Premières nations connaissaient des temps très difficiles : leurs moyens d'existence, leur mode de vie, leur culture et leurs traditions étaient menacés au point où elles risquaient elles-mêmes de disparaître. Beaucoup ont en conséquence entrepris de conclure des traités avec le gouvernement fédéral, même si d'autres étaient réticentes à le faire. Certaines d'entre elles ne voulaient pas passer de traités, parce qu'elles avaient encore leurs moyens de subsistance et voulaient protéger leur mode de vie traditionnel contre l'ingérence des nouveaux arrivants. D'autres étaient réfractaires à l'idée parce qu'elles ne croyaient pas que la Couronne britannique allait tenir ses promesses. Certains dirigeants des Premières nations avaient en effet entendu dire que la Couronne avait manqué à des promesses faites dans des traités antérieurs.

Les relations que les Premières nations avaient nouées avec les nouveaux arrivants avant cette époque reposaient sur des intérêts socioéconomiques communs. Toutefois, les dirigeants des Premières nations se rendaient compte des changements qui affectaient leur mode de vie et leurs moyens d'existence traditionnels. C'est pourquoi ils commencèrent à négocier avec la Couronne



britannique : ils voulaient assurer un meilleur mode de vie à leurs peuples et leur donner l'espoir d'un bel avenir. Les traités devaient créer un pont vers cet avenir prometteur et favoriser des relations harmonieuses avec les nouveaux arrivants.

## ACTIVITÉS

1. Lire *The Disappearance & Resurgence of the Buffalo* de Jo Cooper aux élèves. – Ce livre entraîne le lecteur dans un voyage à travers le temps, depuis l'époque antérieure aux premiers contacts avec les nouveaux arrivants jusqu'à la disparition du bison. – Demander aux élèves pourquoi la construction du chemin de fer a occasionné des difficultés aux Premières nations. – Ces difficultés tenaient à la disparition du bison et à la famine que cela a entraînée ainsi qu'aux maladies importées par les nouveaux arrivants et sont ce qui a poussé les Premières nations à vouloir conclure des traités avec la Couronne britannique. – Lire les pages 1 à 8, puis demander aux élèves de se mettre deux par deux et de remplir le tableau **Un cercle de la vie – Présents** (annexe C) pour indiquer comment les présents mentionnés ont aidé les peuples des Premières nations. Si on a plusieurs exemplaires du livre en remettre un à chaque équipe.
2. Le site <http://www.tallgrass.org/buffalo.html> (consulté le 25 avril 2008) traite du bison. On y trouve des photos et des renseignements. Partager ceux-ci avec les élèves.  
Activité :
  - a) Inviter les élèves à dessiner la forme d'un bison sur un carton de 28 cm sur 21,6 cm.
  - b) Découper ensuite cette forme et la mettre de côté. – L'activité se fait à l'aide du carton comportant le découpage.
  - c) Remettre aux élèves une feuille de papier blanc de 28 cm sur 21,6 cm et leur demander d'y dessiner, en couleurs, un paysage des Prairies où l'on voit l'herbe et le ciel. – Les élèves peuvent dessiner des tipis et d'autres objets que le bison fournissait aux Premières nations. – On trouvera une liste des divers usages du bison sur le site *Uses of the Buffalo*, accessible à <http://www.saskschools.ca/~gregory/firstnations/bison.html> (consulté le 25 avril 2008).
  - d) Coller le dessin au dos du carton de 28 cm sur 21,6 cm, de manière que le découpage l'encadre.
3. Faire une copie du graphique « Decline of the Buffalo » (déclin du bison), à la page 19 de **Legacy: Indian Treaty Relationships** de Richard Price (qui se trouve dans la *Trousse éducative*). Indiquer les **années** au bas du graphique et le **nombre de bisons** sur le côté de celui-ci. Inviter les élèves à imaginer de 50 à 60 millions de bisons parcourant les plaines de l'Ouest avant la venue des nouveaux arrivants. Leur présenter la courte vidéo *The Buffalo: A Disappearing Way of Life*, accessible à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/video\\_buffalo.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/video_buffalo.html) (consulté le 25 avril 2008).
4. Les sites Web indiqués ci-après renferment des listes des usages que les Premières nations faisaient du bison. Copier ces listes, puis répartir les élèves en groupes de quatre et leur faire faire un collage au moyen d'images tirées de magazines et de circulaires pour illustrer ce que le bison donnait aux Premières nations. Faire un cercle à partir de ce collage.  
  
*Indian Uses of the Buffalo*, <http://www.bluecloud.org/11.html> (consulté le 25 avril 2008)  
  
*Buffalo and Uses*, [http://www.curriculum.k12.sd.us/AT008/buffalo\\_and\\_uses.htm](http://www.curriculum.k12.sd.us/AT008/buffalo_and_uses.htm) (consulté le 25 avril 2008)
5. Aller sur le site *Giver of Life – Uses of the Buffalo*, accessible à <http://doe.sd.gov/octa/ddn4learning/themeunits/BufferoRoundup/buffalo.htm> (consulté le 25 avril 2008) et inviter les élèves à sélectionner différentes parties du bison à l'aide de la souris pour découvrir les différents usages qu'en faisaient les Premières nations.
6. Partant de l'information présentée sur le site *Indian Fall: Omikiwin (Smallpox)*, parler des maladies qui ont été importées et de leur effet dévastateur sur les collectivités des Premières nations. Préciser que c'est un autre motif qui poussait les Premières nations à vouloir faire des traités. Le site est accessible à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/article\\_omikiwin.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/article_omikiwin.html) (consulté le 25 avril 2008).

7. La Couronne britannique et le nouveau gouvernement canadien avaient leurs propres motifs pour vouloir conclure des traités avec les Premières nations dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Saskatchewan.
- Regarder avec les élèves la courte vidéo *Setting and Context*, présentée à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/video\\_setting.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/video_setting.html) (consulté le 25 avril 2008)
  - Lire *Indian Fall: The Emerging Dominion* se trouvant à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/article\\_emerging.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/article_emerging.html) (consulté le 25 avril 2008) pour donner aux élèves une idée de la situation à l'époque de la fondation du Canada.
  - Après la Confédération, les politiques gouvernementales ont beaucoup contribué à la formation de la nation canadienne. On trouvera plus de renseignements à ce propos à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/government\\_policy.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/government_policy.html) (consulté le 25 avril 2008).
  - Le gouvernement canadien devait passer des traités avec les Premières nations qui habitaient dans l'Ouest pour avoir accès aux terres dont il avait besoin pour les nouveaux arrivants. Regarder avec les élèves la vidéo *Expansion through Treaties*, présentée à [at:http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/video\\_expansion.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/video_expansion.html) (consulté le 25 avril 2008), puis discuter avec eux de ce qui y est dit.
8. Les traités Robinson ont été conclus à l'initiative de la Couronne britannique, qui voulait obtenir accès à des terres et aux ressources minérales. On apprend dans la vidéo présentée à [http://www.albertasource.ca/treaty6/making\\_of\\_treaty6/video\\_expansion.html](http://www.albertasource.ca/treaty6/making_of_treaty6/video_expansion.html) (consulté le 25 avril 2008) que la procédure utilisée pour ces traités a été reprise pour les autres traités négociés par la suite.
9. Remettre aux élèves un exemplaire de ***Motifs des traités entre les Premières nations et la Couronne britannique*** (annexe D) et leur faire énumérer les motifs pour lesquels les différentes parties étaient intéressées à conclure des traités entre elles. Tenir une discussion de classe sur ce thème.

## LEÇON 4 : Les traités en Saskatchewan : Aussi longtemps que le soleil brillera...

### CONCEPT

Les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 sont des traités que la Couronne britannique a signés avec les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas sur le territoire de la Saskatchewan actuelle. Ils font partie de l'histoire de la Saskatchewan et ont contribué à définir les relations entre les nouveaux arrivants et les Premières nations. Les accords qu'ils représentaient garantissaient la coexistence pacifique de ces nations souveraines : les nouveaux arrivants obtenaient accès à des terres où s'établir de façon pacifique, et les Premières nations se voyaient promettre un nouveau moyen de subsistance grâce à l'agriculture ainsi que d'autres avantages – éducation, soins de santé, annuités, droits de chasse, de pêche et de trappage. Les Premières nations et la Couronne britannique ont utilisé des symboles particuliers à leur propre conception du monde au cours de la négociation et de la signature des traités. Ces symboles étaient l'expression de leur culture respective et servent encore aujourd'hui pour exprimer le respect des traités. Ils sont reconnus comme faisant partie intégrante des traités signés en Saskatchewan. Les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 conclus en Saskatchewan doivent durer « aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront ».

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'élève se rendra compte qu'on a souvent recours à des symboles pour établir des relations d'obligation entre des nations ou des cultures.</li><li>2. Il prendra conscience du symbolisme et de la signification des pratiques utilisées lors de la conclusion des traités dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan.</li><li>3. Il reconnaîtra les symboles employés par les Premières nations et la Couronne britannique au cours de la négociation et à la signature des traités en Saskatchewan.</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>4. Il comprendra que les costumes, les médailles et les drapeaux offerts par la Couronne britannique constituaient des symboles de son engagement à respecter les promesses faites dans les traités.</li><li>5. Il étudiera des cartes pour y repérer les régions touchées par les cinq traités conclus en Saskatchewan.</li><li>6. Il s'apercevra que les traités touchent tous les citoyens de la Saskatchewan.</li></ol> |
|---|---|

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les paragraphes qui suivent sont une traduction de passages de *Statement of Treaty Issues: Treaties as a Bridge to the Future* publié par le Bureau du commissaire aux traités et accessible à [http://www.otc.ca/pdfs/OTC\\_STI.pdf](http://www.otc.ca/pdfs/OTC_STI.pdf) (consulté le 19 avril 2008).

### 2.7.1 LES TRAITÉS DES PRAIRIES DE LA SASKATCHEWAN – TRAITÉS N<sup>OS</sup> 4, 5 ET 6

Les Traités n<sup>OS</sup> 4, 5 et 6, aussi dits les traités des Prairies, ont été négociés respectivement en 1874, 1875, et 1876 [...] La diminution des troupeaux de bisons, la baisse du prix des fourrures et la propagation de nouvelles maladies aggravaient la misère des Premières nations habitant les régions visées par ces traités. Les alliances formées en 1871 par les Cris et les Pieds-Noirs, entre lesquels il y avait eu mésentente pendant des générations, préoccupaient le gouvernement du Canada. Il était impératif pour la Couronne britannique d'accélérer la colonisation des abords de la rivière Saskatchewan et de ses affluents afin d'établir sa souveraineté et, pour cela, il lui fallait obtenir accès aux terres agricoles qui restaient dans les Prairies. C'était là l'objet des Traités n<sup>OS</sup> 4, 5 et 6.

La négociation du Traité n<sup>o</sup> 4, qu'on appelle aussi le traité de Qu'Appelle en raison du lieu où il a été conclu, mettait en cause les nations crie et saulteuse. *Kakiishway* (La Voix haute) parlait au nom des Cris, tandis que *Mee-may* (Gabriel Coté) et *Otahaoman* (Le Joueur) étaient à la tête des Sauteurs. Les principaux négociateurs de la Couronne étaient Alexander Morris, avocat et lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest à l'époque, et David Laird, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes au sein du gouvernement fédéral d'Alexander Mackenzie.

[...]

La Couronne voulait acquérir un droit franc aux terres des Premières nations, afin de pouvoir ouvrir l'Ouest à la colonisation. En retour, elle était disposée à accorder certains avantages aux Premières nations.

Selon l'histoire orale des Premières nations signataires du traité, il était clairement entendu que, si celles-ci convenaient de partager les terres qu'elles habitaient, la reine veillerait à subvenir à leurs besoins, et son pouvoir et son autorité protégeraient les terres qu'elles occupaient contre l'empiétement par la colonisation. On mit l'accent sur une relation de sollicitude, dans le cadre de laquelle le mode de vie des nations autochtones serait préservé, et toutes les parties en cause tireraient des avantages.

Les Premières nations signataires du Traité n<sup>o</sup> 4 souhaitaient, pour leur part, bénéficier des avantages que procurait la technologie européenne – « la science de l'homme blanc », comme l'a désignée Morris – afin de pouvoir s'adapter à une évolution radicale de leur situation. L'aîné saulteur Danny Musqua a offert à un compte rendu touchant à ce propos en mai 1997. Jeune garçon, son grand-père avait assisté aux négociations du Traité n<sup>o</sup> 4 et avait observé un Sauteur d'âge avancé s'enquérir de « l'homme instruit » qui prenait des notes pour les commissaires aux traités. Quand on lui avait dit que c'était un homme instruit, le Sauteur s'était exclamé : « C'est ce que je veux pour mes enfants. C'est ce genre d'instruction que doivent avoir mes enfants ». Outre des clauses relatives à l'agriculture, le Traité n<sup>o</sup> 4 renfermait des mesures à propos de l'éducation et soutenait le maintien des droits de chasse et de pêche. Comme les traités antérieurs, il prévoyait la remise d'annuités, de drapeaux, de costumes et de médailles.

Le Traité n<sup>o</sup> 5, aussi appelé le traité du lac Winnipeg, a été conclu en 1875 entre les Moskégons, ainsi que d'autres groupes des Premières nations et la Couronne britannique représentée par le commissaire Morris. Il vise une partie de l'interlac manitobain, le cours inférieur de la rivière Saskatchewan et la région du Bouclier

canadien autour du lac Winnipeg. Les négociations ont eu lieu à la rivière Berens, à Norway House et à Grand Rapids.

[...]

Les conditions du Traité n° 5 s'assimilent à celles des Traités n°s 3 et 4, bien que les avantages en résultant pour les Premières nations signataires aient été moindres. Pour des raisons qu'on ne connaît pas, au lieu d'un mille carré (640 acres) de terre par famille de cinq, les Premières nations visées reçurent seulement 160 acres. Le lieu et la taille des réserves préoccupaient les Premières nations, mais la question fut remise à plus tard. Les Cris furent assurés cependant qu'ils pourraient continuer de chasser et de trapper comme auparavant sur leurs territoires traditionnels. Des annuités, des médailles et des costumes leur furent présentés, et on leur promit des outils, des instruments aratoires et l'accès à l'éducation. D'autres clauses prévoyaient la fourniture de munitions ainsi que de ficelle et de filets pour la pêche et interdisaient l'alcool [dans les réserves].

Le Traité n° 6 a été négocié à Fort Carlton et à Fort Pitt en 1876 entre les Cris des Plaines, les Cris des Bois, d'autres bandes et la Couronne représentée par Alexander Morris. Dès 1871, certains chefs des Cris des Plaines avaient demandé la tenue de consultations avec des représentants du gouvernement. Le commandant du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, W. J. Christie, avait aidé Weekaskookeensayin (*Sweet Grass*, Hiéochloé odorante ou Foin d'odeur) à écrire une lettre au lieutenant-gouverneur Archibald, où on lisait :

*Père Tout Puissant, je vous serre la main et vous souhaite la bienvenue. Nous avons entendu dire que nos terres avaient été vendues, et cela ne nous a pas plu; nous ne voulons pas vendre nos terres; elles sont notre bien, et personne n'a le droit de les vendre... Notre pays est en voie d'être dépourvu d'animaux à fourrure, notre seul soutien jusqu'ici, et maintenant, nous sommes pauvres et voulons de l'aide – nous voulons que vous nous preniez en pitié. Nous voulons du bétail, des outils, des instruments aratoires et de l'aide à tout point de vue pour nous établir – notre pays n'est plus en mesure d'assurer notre subsistance. Veuillez prendre des dispositions à notre égard contre les années de famine. Nous avons connu une grande famine l'hiver dernier, et la variole a emporté beaucoup de nos gens, les vieillards, des jeunes et des enfants. Nous voulons que vous arrêtiez les Américains de venir faire du commerce sur nos terres, et de donner de l'eau de vie, des munitions et des armes à nos ennemis, les Pieds-Noirs. Nous avons fait la paix avec les Pieds-Noirs cet hiver. [Mais] nos jeunes gens sont étourdis : cela pourrait ne pas durer longtemps. Nous vous invitons à venir nous voir et nous parler. Si vous ne pouvez pas venir vous-même, envoyez quelqu'un à votre place. Nous vous transmettons ces mots par notre maître, M. Christie, en qui nous avons pleine confiance. C'est tout. [TRADUCTION]*

À l'époque, les Cris des Plaines étaient aussi perturbés par la présence des arpenteurs du chemin de fer du Canadien Pacifique et la mise en place de lignes télégraphiques sur leur territoire. Le lieutenant-gouverneur Morris [qui avait succédé à Archibald] répondit aux chefs cris en leur donnant l'assurance que des commissaires seraient envoyés pour négocier un traité avec eux.

En août 1876, Alexander Morris fut mandaté d'aller négocier avec les Cris à Fort Carlton. Son rapport, en décembre de la même année, fait état des cérémonies élaborées qui précédèrent les négociations. L'Union Jack fut hissé, et les Cris se rassemblèrent, accompagnés par le battement de tambours, des chants, de la danse et des coups de feu.

On tint la cérémonie du calumet. Le calumet fut présenté au commissaire au traité, qui le caressa. À la conclusion de la cérémonie, les Cris étaient « convaincus que, conformément à leur coutume, [le commissaire au traité] avec accepté l'amitié de la nation crie. »[TRADUCTION]

En 1876, le bison se faisait plus rare, et les Cris se remettaient d'une épidémie de variole qui avait sévi quelques années auparavant. La colère suscitée par la vente de la Terre de Rupert demeurait une pierre d'achoppement, comme elle l'avait été lors de la négociation du Traité n°4. Les Premières nations maintenaient également que l'éducation et l'agriculture étaient nécessaires pour procurer aux générations futures de nouveaux moyens d'assurer leur subsistance de façon adéquate. Alexander Morris leur fit certaines concessions par suite des pressions qu'elles exercèrent sur lui à Fort Carlton. Il offrit d'augmenter le nombre de têtes de bétail et les instruments aratoires que leur fournirait le gouvernement et de faire mettre 1 000 \$ à leur disposition tous les printemps, pendant trois ans, afin de les aider à acheter des provisions pendant la période des semences. Les Premières nations comptaient sur le gouvernement du Canada pour les équiper pour l'agriculture comme elles avaient compté sur la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour le faire pour le trappage.

Dans son rapport, Alexander Morris fit ressortir l'offre de protection et de bienveillance de la reine qu'il leur avait faite et indiqua avoir pris soin d'inclure des promesses de secours d'urgence, en cas de famine ou de calamité, et la garde d'un « buffet à médicaments » au domicile de chaque agent des Indiens. Morris promit que la Couronne veillerait au bien-être des Indiens, même mieux que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne l'avait fait, que leur mode de vie existant ne serait pas troublé et que les Indiens se verraient offrir les moyens d'adopter l'agriculture s'ils le désiraient. Comme l'indiquait son rapport, les Cris et les Saulteux désiraient former un partenariat avec le Canada pour obtenir une protection équivalente à celle qu'ils étaient habitués de recevoir dans le cadre de leurs relations commerciales avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Ainsi, du point de vue des Premières Nations, le Traité n°6 allait-il comporter plusieurs parallèles symboliques avec les accords verbaux antérieurs passés avec la Compagnie : les costumes étaient l'équivalent des manteaux offerts aux chefs de la traite (les *trading captains*); les annuités et autres allocations périodiques rappelaient les présents annuels échangés dans le cadre de la traite des fourrures; et les engagements du gouvernement à fournir des secours, de l'aide médicale et de l'instruction accomplissaient les mêmes buts que la pratique de la Compagnie de faire volontiers crédit aux membres des Premières nations qui étaient physiquement aptes au travail et d'apporter de l'aide aux vieillards, aux malades et aux indigents.

### 2.7.2 LES TRAITÉS DU NORD DE LA SASKATCHEWAN - TRAITÉS N<sup>OS</sup> 8 ET 10

Le Traité n°8 vise un territoire s'étendant des districts de la rivière Athabasca et de la rivière de la Paix jusque dans le Nord de la Colombie-Britannique. À la fin des années 1880, les Cris et les Dénés de cette région demandèrent à conclure un traité. Les Premières nations habitant la région se ressentaient en effet de la baisse du prix des fourrures, de la famine et des incursions croissantes des mineurs sur leurs terres. Trois



hivers rigoureux consécutifs avaient contribué à leur misère avant le début de la négociation du traité. Le père G. Breynat, qui était à Fond du Lac, écrivit à propos de la situation de ces gens au cours de l'hiver de 1898-1899 :

*Les chiens mourraient de faim, et les gens n'avaient pas de moyens de transport. Certains ont marché pendant trois jours, sans nourriture, pour venir au village... arrivant avec des engelures aux mains et au nez... La grippe a suivi la famine... [TRADUCTION]*

Toutefois, jusqu'à la découverte d'or au Klondike en 1897, la Couronne se montrait lente à donner suite. La découverte d'or en Alaska provoqua une ruée de mineurs et de prospecteurs qui, traversant la Colombie-Britannique et l'Alberta, cherchaient de l'or en chemin. Comme il n'y avait aucun traité en place, les relations entre les Premières nations et les mineurs étaient hostiles. Un extrait du rapport annuel de 1899 de la Police à cheval du Nord-Ouest (PCNO) laisse transparaître le climat qui régnait à l'époque :

*M. Fox [le commandant du poste] m'informe que les sauvages ici ont tout d'abord refusé de permettre aux blancs de passer par leur contrée sans payer une sorte de tribut [...] Ils menacèrent de brûler l'herbe, etc., et de tuer les chevaux; de fait, il y eut des commencements de feu, mais M. Fox persuada aux principaux sauvages d'envoyer les éteindre. [...] Il n'y a pas de doute que l'arrivée des blancs augmentera de beaucoup les difficultés que rencontrent les sauvages dans leurs chasses, et ceux-ci qui, même avant l'arrivée des blancs, mouraient presque de faim faute de pouvoir se procurer du gibier, se trouveront, à l'avenir, dans une condition beaucoup plus mauvaise [...] il est probable qu'ils tireront ce qu'ils considèrent une juste vengeance des blancs qui sont venus, contrairement à leurs désirs, et se sont répandus dans leur contrée. Quand on leur dit que, s'ils commencent la lutte, selon leur menace, cela ne peut aboutir qu'à leur extermination, ils répondent : « Autant mourir des balles des blancs que de la faim. »*

La PCNO, les compagnies de traite et les églises suggéraient toutes de négocier des traités pour régler ces problèmes.

Le Traité n° 8 a été le premier traité important négocié après la rébellion de 1885. En 1899, les commissaires se rendirent rencontrer les peuples cris et dénés dans ce qui est aujourd'hui le Nord de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et le Sud des Territoires du Nord-Ouest, dans la région de la rivière Hay et du Grand lac des Esclaves. Conscient du fait que les Premières nations du Nord ne formaient pas de grandes tribus organisées mais vivaient plutôt dispersées sur l'étendue du territoire et résisteraient probablement à la centralisation, le commissaire J. A. J. McKenna mit d'abord en doute la pertinence de l'établissement de réserves dans le Nord. Comme ce territoire était perçu comme de peu de valeur pour la Couronne britannique, il supposa que la conclusion d'un traité n'entraînerait pas de changements notables pour le mode de vie des Premières nations.

Les Premières nations du Nord, en revanche, craignaient beaucoup que leur mode de vie ne soit menacé et leur capacité de subsistance, diminuée. Elles voulaient continuer à chasser, pêcher, trapper et faire la cueillette comme elles le faisaient depuis des centaines d'années. Comme l'a déclaré Martin Josey, un aîné dénésuliné (déné) de Fond du Lac, en novembre 1997 :

*... nous voulons nous assurer de toujours avoir la capacité de pratiquer notre mode de vie sur nos territoires et qu'il en sera toujours de même pour les générations à venir. Mais vous ne*



*nous avez pas acheté cela, vous devez vous rappeler que [...] notre peuple a été assuré que ce ne serait pas le cas, que notre mode de vie continuerait toujours et que notre capacité de chasser et de faire la récolte des ressources de notre territoire serait protégée pour toutes les générations ultérieures. C'est ce dont je me souviens avoir entendu parler les aînés quand j'étais jeune. [TRADUCTION]*

Cette réticence a été signalée au secrétaire des Affaires indiennes par le père Lacombe, il y a cent ans, en 1898 :

*... la population autochtone du Nord n'était guère disposée à voir d'un bon œil toute proposition visant la cession de ses droits sur son pays.*

Garantir aux Premières nations qu'elles pourraient conserver leur mode de vie était le moyen clé de les persuader d'accepter le Traité n°8.

Pour calmer les préoccupations des Premières nations, la Couronne britannique les assura solennellement qu'elles seraient aussi libres de chasser et pêcher après la conclusion du traité que s'il n'y en avait jamais eu; que celui-ci ne les contraindrait pas à changer leur mode de vie; qu'il n'ouvrirait pas la voie à l'imposition de taxes et qu'il n'y avait pas lieu de craindre l'obligation du service militaire.

Le Traité n°8 s'applique au Nord-Ouest de la Saskatchewan actuelle, soit à la région du lac Athabasca. Il a été modelé sur les traités des Prairies, dont certaines conditions – telles les clauses relatives au bétail, au matériel agricole et à l'étendue des terres de réserve – ne convenaient pas du tout au Nord. Il accordait aux Premières nations le droit de poursuivre leurs activités de chasse, de trappage et de pêche sur leurs territoires, de réserver des terres collectivement ou individuellement et d'obtenir des secours en temps de famine. De plus, il prévoyait la remise d'une annuité, d'une médaille d'argent, d'un drapeau convenable et d'un costume et contenait un engagement à verser le salaire des maîtres d'école.

Le Traité n°10 est le dernier des traités numérotés concernant la Saskatchewan. Dès 1883, les Premières nations de cette région du Nord-Est de la province s'étaient montrées intéressées à conclure un traité. Elles souhaitaient une relation semblable à celle que les autres Premières nations avaient établie, afin de bénéficier du soutien de la Couronne britannique. Les Premières nations habitant en dehors des territoires visés par des traités étaient, en effet, traitées différemment de celles qui étaient signataires de traités. En période difficile, elles ne pouvaient que compter sur la générosité du gouvernement et espérer qu'il leur accorderait de l'aide.

En 1905, la Couronne réévalua toute la question des traités parce que la création de la province de la Saskatchewan visait un territoire débordant de beaucoup les frontières des territoires visés par les traités en vigueur. Elle amorça alors la négociation du Traité n°10.

*Comme les frontières de la nouvelle province de la Saskatchewan se situent bien au-delà de celles des territoires des traités actuels, je suggérerais de prendre des mesures pour inclure le reste des Indiens habitant à l'intérieur desdites frontières dans un traité... [TRADUCTION]*

Le texte du Traité n°8 fut présenté aux Premières nations du Nord-Est de la Saskatchewan en 1906, comme ébauche du Traité n°10. Les pourparlers eurent lieu à la fin de l'été à l'Île-à-la-Crosse, Portage la Loche and Buffalo Narrows. Le commissaire au

traité, J. A. J. McKenna, déclara aux Premières nations au cours des négociations que la Couronne souhaitait faire pour elles ce qui avait été fait pour les autres nations visées par des traités, lorsque le commerce et la colonisation avaient commencé à perturber leur mode de vie.

Les Premières nations en cause entretenaient à propos de leur mode de vie et de leur subsistance des craintes semblables à celles qui avaient été exprimées lors de la négociation du Traité n°8. Elles s'inquiétaient du cantonnement et des restrictions associés au système des réserves et ne voulaient pas que leur établissement dans des réserves entrave leur mode de vie traditionnel. Le commissaire McKenna leur assura que « seraient continués après le traité les mêmes moyens de gagner sa vie que ceux qui existaient auparavant », que la Couronne leur prêterait assistance si elles se trouvaient jamais dans le « vrai dénûment » et qu'elle aiderait à subvenir aux besoins des vieillards et des indigents. Il « leur [...] garanti[t] que le traité n'entraînerait pas d'ingérence forcée dans leur mode de vivre » et leur déclara qu'elles auraient accès à l'éducation et à des soins médicaux.

Ce qui préoccupait avant tout les Premières nations signataires des Traités n°8 et 10, c'était de protéger leur mode de vie et de s'assurer des moyens de subsistance. Les deux traités comportaient une formule pour la mise de côté de terres de réserve, bien que celle-ci ait été présentée comme une option dont les Premières nations pourraient se prévaloir dans l'avenir et qu'il n'y ait eu aucun arpentage à l'époque. [Ces symboles étaient représentatifs des deux cultures et servent encore aujourd'hui pour exprimer le respect des traités.]

[http://www.otc.ca/pdfs/OTC\\_STI.pdf](http://www.otc.ca/pdfs/OTC_STI.pdf)  
(consulté le 19 avril 2008)

On se sert de toutes sortes de symboles dans le monde pour représenter des endroits, des gestes, des mots, des idées et des pensées. Ainsi, la colombe est devenue un symbole de la paix, la croix, un symbole du christianisme et le lion, un symbole du courage. La façon dont on emploie les mots, de même que les gestes qu'on fait et les objets dont on se sert pour représenter quelque chose de particulier peuvent améliorer les relations interculturelles ou y nuire. Les symboles sont représentatifs de l'identité d'une personne, de sa culture, de sa conception du monde.

Les Premières nations continuent de montrer un très grand respect pour les symboles employés lors de la conclusion des traités : elles les considèrent comme des rappels des promesses échangées par la Couronne britannique (aujourd'hui le gouvernement canadien) et leurs peuples en Saskatchewan. Les symboles constituaient des éléments significatifs de la conclusion des traités. À la signature des traités, l'aspect symbolique revêtait autant d'importance pour la Couronne britannique que pour les Premières nations. Les costumes, les médailles, les drapeaux occupaient une place notable dans la conclusion des traités. Ces

symboles sont encore employés de nos jours dans les rassemblements marquants des Premières nations.

La Couronne britannique (le gouvernement du Canada) a négocié et signé onze traités numérotés avec les Premières nations au Canada. En Saskatchewan, les Cris, les Dénés, les Saulteux et les Nakotas ont passé les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 avec elle. Bien que le Traité n<sup>o</sup> 2 englobe une partie du territoire de la province, il n'est pas reconnu parmi les traités saskatchewanais parce qu'il ne se trouve aucune réserve des Premières nations dans la région à laquelle il s'applique en Saskatchewan. Les traités numérotés ont été signés entre 1874 et 1921.

En 2009, on recensait 70 Premières nations crie, dénée, saulteuse, dakota, lakota et nakota en Saskatchewan. Cette diversité signifie qu'on relève des différences sur les plans de la culture, de la langue, des coutumes, de la conception du monde et des croyances. Toutefois, il existe également des points communs entre ces nations.

Les Premières nations en Saskatchewan s'identifient comme des membres de nations distinctes. À l'époque de leurs premiers contacts avec les nouveaux arrivants, la terre était au cœur de leur mode de vie, car elles en tiraient leur subsistance. Ce sont elles qui ont appris aux nouveaux arrivants à survivre dans ce pays, car elles leur ont enseigné leurs habiletés à pourvoir à leurs besoins à même l'abondance des ressources naturelles que la terre mettait à leur disposition.

Les relations définies par les traités ont créé un nouveau mode de vie pour les Premières nations et amélioré celui des autres gens. Elles étaient destinées à favoriser l'harmonie et l'équilibre parmi tous les membres de la société. Les traités sont des accords solennels, exécutoires, permanents entre la Couronne britannique et les Premières nations au Canada. En dehors de ce qu'ils signifiaient en ce qui concerne le territoire, ils créaient des relations politiques fondamentales et faisaient naître des obligations pour les deux parties ainsi que des attentes de leur part. Les relations établies reposaient sur le principe d'une coexistence pacifique et sur celui de la réciprocité des avantages censés en découler. Les traités offrent un plan directeur pour la concrétisation d'avantages réciproques reposant sur le partage du territoire.

## ACTIVITÉS

1. Comme entrée en matière, présenter la vidéo du Bureau du commissaire aux traités **As Long as the Sun Shines**. Les élèves commenceront ainsi à saisir ce qu'étaient les traités du point de vue des Premières nations. Revoir avec eux ce qu'est un traité. Dresser la liste des traités négociés et conclus entre la Couronne britannique et les Premières nations en Saskatchewan. Indiquer aux élèves que la conclusion d'un traité est une façon de régler des différends entre des nations.
2. Lire les sections relatives aux Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10 dans l'article **Les traités en bref**, accessible à [http://www.otc.ca/siteimages/Treaty\\_Backgrounder.pdf](http://www.otc.ca/siteimages/Treaty_Backgrounder.pdf) (consulté le 26 déc. 2009) et reproduit à l'annexe F. Sur la carte **Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan** (annexe E), indiquer les différentes régions que touchent les traités. Donner une description simple de chaque traité, précisant la région à laquelle il s'applique, le lieu et la date de sa signature et qui étaient les parties signataires (à savoir la Couronne britannique, les Cris, les Dénés, les Saulteux ou les Nakotas).
3. Demander aux élèves où ils habitent. Leur dire que les traités les touchent eux aussi. Leur demander s'il y a des régions en Saskatchewan où aucun traité ne s'applique, puis les informer ensuite qu'il n'y en a pas, que tout le territoire de la Saskatchewan est visé par un traité quelconque et que c'est ce qui fait que « les traités nous touchent tous ». Écrire ce qui suit en lettres moulées au tableau ou sur un tableau de papier et le leur faire transcrire simultanément dans leur journal personnel :

**Jour 1** Nous habitons dans la région du Traité n<sup>o</sup> (numéro), signé en (année). Les traités nous touchent tous.

**Jour 2** Les traités sont des accords importants entre les Premières nations et la Couronne britannique. Le calumet a servi à sceller les promesses qu'ils représentent. Des textes, des poignées de main, des costumes et des médailles ont aussi été utilisés.

**Jour 3** Les traités dureront « aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront ».

4. Distribuer des exemplaires de la carte **Premières nations en Saskatchewan – Groupes linguistiques et dialectaux** (annexe G). – Cette carte montre l'emplacement des 70 réserves et bandes des Premières nations en Saskatchewan. – Former de petits groupes et, à l'aide de la légende, repérer sur la carte les Premières nations cries, dénées, saulteuses et nakotas. Demander aux enfants d'indiquer la réserve des Premières nations la plus proche d'où ils habitent.
5. Donner aux élèves des exemples de symboles, en se reportant à des choses qu'ils connaissent (logo de l'école ou d'une équipe de sport favorite, drapeau canadien, etc.). Les faire participer à un remue-méninges en vue de dresser une liste de symboles. Écrire cette liste au tableau ou sur un tableau de papier, avec la définition suivante du mot « symbole ».  
**SYMBOLE** a) Ce qui représente autre chose; être, objet ou image qui figure une idée abstraite.  
b) Signe ayant une signification précise; signe ou caractère écrit ou imprimé représentant un élément particulier dans un contexte donné, telle une opération ou une quantité en mathématiques ou en musique.
6. Montrer aux élèves la **Médaille du Traité n<sup>o</sup> 6**, à l'annexe H ou sur la page de titre du guide ou encore sur le site Web du Bureau du commissaire aux traités, à [www.otc.ca](http://www.otc.ca) (consulté le 16 avril 2008). Leur expliquer qu'une médaille semblable a été remise à chacun des dirigeants des Premières nations à la signature des traités avec la Couronne britannique. Chaque dirigeant a reçu une médaille portant le numéro du traité qu'il a signé – Traité n<sup>o</sup> 4, Traité n<sup>o</sup> 5, Traité n<sup>o</sup> 6, Traité n<sup>o</sup> 8 ou Traité n<sup>o</sup> 10.

7. Distribuer des exemplaires des annexes I – **Symboles utilisés lors de la conclusion des traités en Saskatchewan** – et J – **Symboles associés aux traités** aux élèves et leur faire étudier la signification des symboles, puis en discuter. Informer les élèves que les symboles dont il est question dans ces textes ont été utilisés au moment de la conclusion des traités en Saskatchewan et leur faire examiner les images attentivement. Essayer de stimuler leur imagination par des questions et une discussion pour les amener à interpréter ce qu'ils voient. Dans le cas de l'illustration de la poignée de main en particulier, les encourager à dire les idées qui leur viennent à propos des deux personnages qu'on voit dans la photo, de la poignée de main que ceux-ci échangent et des accords qu'ils sont à conclure, et à donner leur interprétation de la situation. Leur faire exécuter également l'activité suggérée à l'annexe J – **Symboles associés aux traités**.
8. Lancer et diriger une discussion en posant les questions suivantes :
  - a) Quels étaient les principaux objectifs des traités au Canada?
  - b) Qui a négocié les traités? [le gouvernement fédéral au nom de la Couronne britannique, d'une part, et les Premières nations, d'autre part]
  - c) Quels étaient les principaux objectifs du gouvernement fédéral au moment de négocier les conditions des traités?
  - d) Quels étaient les principaux objectifs des Premières nations au moment de négocier les conditions des traités?
  - e) Quels traités ont été signés en Saskatchewan?
  - f) Que peut-on faire aujourd'hui pour accomplir les promesses faites dans les traités?
9. Répartir les élèves en groupes et leur faire faire des recherches sur les drapeaux de différents pays. S'assurer qu'un groupe fera des recherches sur le drapeau britannique et un autre sur le bâton à exploits des Premières nations. Faire indiquer aux élèves la signification des différents symboles que comportent les drapeaux.
10. Former des équipes de deux élèves, qui feront des recherches sur une personne ayant participé à la conclusion d'un traité. – Il se trouve sur le site du Bureau du commissaire aux traités, à [http://www.otc.ca/LEARNING\\_RESOURCES/Historical\\_Biographies/](http://www.otc.ca/LEARNING_RESOURCES/Historical_Biographies/), une liste à partir de laquelle on peut avoir accès à une courte biographie de plusieurs des personnes en cause. Demander aux élèves de découvrir qui étaient les personnes qui ont participé à la négociation et à la conclusion des traités, de préciser quelle nation chacune représentait et d'indiquer un fait intéressant à son sujet. Leur faire faire un court exposé pour présenter les résultats de leurs recherches à la classe.
11. Les élèves peuvent reconstituer la chronologie des événements qui ont mené aux traités. Se reporter à la **Chronologie des événements ayant mené à la signature des traités en Saskatchewan**, reproduite à l'annexe K, et demander aux élèves de repérer les événements importants à propos desquels ils se sont instruits au cours du module.



# GLOSSAIRE

Les définitions qui suivent sont tirées de diverses sources, notamment des suivantes : « Définitions – Terminologie » (Affaires indiennes et du Nord Canada, juillet 2003), *Le Nouveau Petit Robert*, les programmes d'études du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, la documentation de la Commission des revendications des Indiens, de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FSIN) et du Centre culturel autochtone de la Saskatchewan (SICC), *Knots in a String* (Peggy Brizinski, 1993), *Treaty Elders of Saskatchewan* (Cardinal et Hildebrandt, 2000), ainsi que différents sites Web.

**accommodement** : Arrangement pratique; règlement à l'amiable ou compromis. *accommodation*

**accord** : Acte d'acceptation; contrat liant légalement les parties en cause. *agreement*

**Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), 1867** : Première loi constitutionnelle du Canada, complétée par la suite par d'autres lois. Il s'agissait de la charte de la Confédération des colonies britanniques, qui établissait les pouvoirs du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. *The British North America Act (BNA) of 1867*

**adhérer** : Se déclarer d'accord avec, partisan de. *adhere*

**adhésion** : Acceptation par un État des obligations que comporte un traité déjà conclu entre d'autres États. – La nouvelle bande obtient alors les droits issus du traité existant et renonce à ses droits sur son territoire en dehors des terres de réserve. Les membres de la bande adhèrent également au traité du fait qu'ils acceptent une annuité. *adhesion*

**aîné(e)** : Titre donné à une personne respectée dans sa collectivité ou dans d'autres collectivités des Premières nations en raison, le plus souvent, d'un talent qu'elle a développé. Les aînés sont en mesure de transmettre les enseignements traditionnels et d'offrir des conseils spirituels. Aussi appelé « ancien(ne) » ou « sage ». *Elder*

**anéantissement** : Destruction complète; défaite totale menant à l'impuissance, à la perte d'importance. *annihilation*

**Anishinabé** : Terme saulteur décrivant cette collectivité comme le Premier peuple venu du Créateur, le Premier peuple venu sur Terre pour être homme. *Anishinabé*

**annuité** : Paiement annuel. – La plupart des traités prévoient qu'un paiement annuel doit être fait à perpétuité à chacun des Indiens qu'ils visent. Aussi appelée « rente annuelle » *annuity*

**Assemblée des Premières nations (APN)** : Porte-parole des Premières nations de toutes les régions du Canada. L'Assemblée collabore avec le gouvernement fédéral dans les dossiers politiques, sociaux, économiques et relatifs à la santé. *Assembly of First Nations (AFN)*

**assimilation** : Intégration à une société; opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité et en acquiert les caractéristiques et les qualités. *assimilation*

**autochtone** : Qui est issu du sol même où il habite, qui est censé n'être pas venu par immigration ou n'être pas que de passage. *Native*

**autodétermination** : Liberté dont jouit un peuple de décider lui-même son allégeance ou son mode de gouvernement. *self-determination*

**autonome** : Qui s'administre lui-même; qui se détermine selon des règles librement choisies; qui ne dépend de personne. *autonomous*

**autonomie gouvernementale** : Capacité d'un peuple de se gouverner. *self-government*



**autorité** : Source de pouvoir des individus et des organisations qui jouissent d'un grand prestige en raison de leur nomination à un poste, des études supérieures poursuivies, des fonctions assumées ou de l'expérience. *authority*

**bande** : Groupe d'Indiens [membres d'une Première nation] au profit duquel des terres ont été réservées ou dont l'argent est détenu par la Couronne [...] Chaque bande possède son propre conseil de bande, qui joue un rôle de direction et qui est généralement formé d'un chef et de nombreux conseillers. Le chef et les conseillers sont élus par les membres de la collectivité ou, à l'occasion, selon la coutume de la bande. Les membres de la bande partagent généralement des valeurs, des traditions et des pratiques issues de leur patrimoine ancestral. De nos jours, de nombreuses bandes préfèrent être appelées Premières nations. *band*

**Bureau du commissaire aux traités** : Organisme mis sur pied par la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada pour faciliter les discussions exploratoires entre ce dernier et les Premières nations concernant les traités. *Office of the Treaty Commissioner (OTC)*

**céder** : Abandonner, laisser à qqn; transporter la propriété de (qqch.) à une autre personne. *cede*

**cession** : Action de céder (un droit, un bien) à titre onéreux, ou à titre gratuit. *cession*

**citoyen** : Personne qui vit dans un endroit donné, par exemple en Saskatchewan ou au Canada, et qui a des rapports formels et informels avec les autres personnes vivant à cet endroit. *citizen*

**citoyenneté** : Exercice des droits, privilèges et responsabilités en tant que membre d'une société donnée. *citizenship*

**colonisation** : Fait de peupler de colons; de transformer en colonie; mise en valeur, exploitation des pays devenus colonies. *colonization*

**Compagnie de la Baie d'Hudson** : Société britannique qui, en 1670, obtint une charte l'autorisant à faire la traite des fourrures avec les Indiens de l'Amérique du Nord. Elle a joué un rôle prépondérant dans l'exploration et le développement du Nord-Ouest canadien. *Hudson Bay Company*

**compétence** : Aptitude reconnue légalement à une autorité publique de faire tel ou tel acte dans des conditions déterminées; (*spécialt.*) aptitude d'une juridiction à connaître d'une cause, à instruire et juger un procès. *jurisdiction*

**conception du monde** : Perception globale de la vie, du monde et de l'univers; manière de voir la vie qui influence la relation de l'individu et de la société avec le monde qui les entoure et leur réaction à celui-ci. – La conception que chacun a du monde influence, façonne et colore sa vie, de même que sa façon d'envisager l'avenir. *worldview*

**Confédération canadienne** : Union fédérale des provinces et des territoires constituant le Canada, soit initialement l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, auxquels se sont joints par la suite les autres provinces et territoires actuels. *Canadian confederation*

**constitution** : Charte, textes fondamentaux qui déterminent la forme du gouvernement d'un pays; loi fondamentale. *constitution*

**contrat** : Convention par laquelle une ou plusieurs personnes « s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose »; acte qui enregistre cette convention. *contract*

**Couronne** : Monarque, en particulier en tant que chef d'État; pouvoir ou autorité que détient la monarchie. Dans le guide d'étude, le terme désigne le gouvernement britannique dirigé par son monarque. *Crown*



**coutume** : Habitude collective d'agir, transmise de génération en génération. *custom*

**Créateur** : Grand Esprit ou Dieu, qui, selon les Premières nations, est le créateur de toutes choses et est en conséquence souvent désigné ainsi dans les langues de ces peuples. *Creator*

**Cri** : Forme européenne du nom des Premières nations qui habitaient le centre du Canada. Les Cris se subdivisaient essentiellement en trois groupes : les Cris des Plaines, les Cris des Bois et les Moskégons. *Cree*

**croissance** : Ce que l'on tient pour vrai; ce que l'on croit; opinion (religieuse, philosophique, politique). *belief*

**culture** : Coutumes, histoire, valeurs et langue(s) constituant le patrimoine d'une personne ou d'un peuple et contribuant à son identité. – Les Premières nations emploient le terme pour désigner leurs enseignements traditionnels, à savoir leurs croyances, leur histoire, leur langue, leurs cérémonies, leurs coutumes, leurs traditions, leurs principes (ce que la vie devrait être) et leurs contes. *culture*

**Dakota** : Terme employé par une personne parlant Dakota (Assiniboin) pour désigner les Oçeti Sakowin (nations Dakota, Lakota et Nakoda) et signifiant « ceux qui se considèrent apparentés ». *Dakota*

**Denesûliné [Dénés]** : Peuples du Nord-Ouest canadien parlant une langue athapascanne. Dénés, qui signifie « le peuple », est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes. *Denesûliné [Dene]*

**dialecte** : Forme régionale d'une langue considérée comme un système linguistique en soi; système linguistique qui n'a pas le statut de langue officielle ou nationale, à l'intérieur d'un groupe de parlants. (Ainsi, le terme *nêhiyawak* employé par les Cris des Plaines pour dire « le peuple » se prononce *nêhinawak* chez les Moskégons et *nêhithawak* chez les Cris des Bois). *language/dialect*

**diversité** : Caractère, état de ce qui est divers, présente des différences intrinsèques et qualitatives. – Chaque membre d'un groupe ethnique a des qualités et des traits uniques qui font que le groupe est divers. La diversité comprend les différences de sexe et d'âge, d'habiletés et de connaissances, de traits physiques et de qualités, d'instruction, etc. Situation où de nombreux groupes (idéalement, tous les groupes) sont représentés dans un milieu désigné. *diversity*

**diversité culturelle** : Expression faisant le plus souvent allusion aux différences entre des groupes culturels distincts, bien qu'elle puisse aussi servir à décrire celles qui existent à l'intérieur d'un même groupe (p. ex., chez les Cris, on peut parler de diversité culturelle entre les Cris des Plaines, les Cris des Bois et les Moskégons). – L'usage actuel de l'expression met tacitement l'accent sur l'acceptation et le respect des différences culturelles par la reconnaissance du fait qu'aucune culture n'est supérieure à une autre. *cultural diversity*

**droit ancestral** : Droit inhérent et primitif que possède individuellement un ou une Autochtone ou collectivement un peuple autochtone, conformément à son statut d'Autochtone vivant sur son propre territoire. *Aboriginal rights*

**droit foncier** : Droit conféré par un traité promettant l'attribution de terres de réserve à une bande. Il habilite la bande à faire une revendication (dite « revendication particulière ») lorsqu'elle n'a pas obtenu toutes les terres de réserve promises. De nombreuses revendications de la sorte n'ont pas encore été réglées. *land entitlement*

**droits fonciers issus de traités (DFIT)** : Domaine particulier des revendications se rapportant au respect des garanties de transfert de terres de réserve que renferment les traités numérotés. *Treaty Land Entitlement (TLE)*

**droits issus de traités** : Droits qui appartiennent aux Premières nations à la suite des traités négociés entre elles en tant que nations ou tribus, bandes et clans souverains, d'une part, et la Couronne britannique ou le gouvernement du Canada, d'autre part. *Treaty rights*

**enchâsser** : Protéger un principe (des droits, par exemple) en l'inscrivant dans la constitution; assurer la perpétuation légale ou politique. *entrench*

**État** : Autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminés. *state*

**Eurocanadien** : Canadien originaire de l'Europe ou d'ascendance européenne. *Euro-Canadian*

**eurocentrisme** : Nom donné à l'ensemble de croyances avançant la supériorité des Européens sur les non-Européens (Laliberte et coll., 2000, p. 568). *Eurocentricism*

**Européen** : De l'Europe. *European*

**Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FSIN)** : Appellation officielle assez répandue de la Federation of Saskatchewan Indian Nations ou FISN qui, depuis sa création, il y a plus de 50 ans, assure aux Premières nations un gouvernement constructif et vigoureux. La Fédération représente les Premières nations en Saskatchewan, soit plus de 96 000 citoyens de la province. *Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN)*

**histoire orale** : Connaissance des événements du passé et des faits relatifs aux valeurs et croyances des Premières nations, dignes ou jugés dignes de mémoire, qui se transmet de bouche à oreille, de génération en génération. Connaissances fondées sur l'expérience de la personne qui parle, habituellement des souvenirs d'événements que la personne a vus, dont elle a entendu parler ou auxquels elle a participé. *oral history*

**impérialisme** : Politique d'un État visant à réduire d'autres États sous sa dépendance politique, économique ou militaire. *imperialism*

**Indien** : Personne inscrite ou ayant droit d'être inscrite comme Indien conformément à la *Loi sur les Indiens*. Terme décrivant tous les peuples autochtones du Canada autres que les Inuits et les Métis. Les Indiens sont l'un des trois groupes de gens reconnus comme des Autochtones dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il y a trois « catégories » d'Indiens au Canada : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Indiens visés par un traité. Le terme « Indien » est moins employé depuis que le terme « Premières Nations » s'est répandu au cours des années 1970. *Indian*

**Indien inscrit (Première nation)** : 1) Personne qui est inscrite comme Indien conformément à la *Loi sur les Indiens* et reconnue comme tel par le gouvernement fédéral et qui, en conséquence, jouit des droits et avantages et est assujettie aux restrictions prévus par cette loi et les politiques en découlant. 2) Personne qui, conformément à la *Loi sur les Indiens*, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être. – La *Loi* énonce les exigences à satisfaire pour avoir droit d'être inscrit comme Indien. 3) Expression employée couramment pour désigner une personne inscrite ou ayant droit d'être inscrite comme Indien conformément à la *Loi sur les Indiens*. *Status Indian (First Nation)*

**Indien non inscrit** : Personne d'origine amérindienne dont le nom n'apparaît pas au registre des Indiens établi par la *Loi sur les Indiens*, soit parce que ces ancêtres n'y ont jamais été inscrits, soit parce que ce droit lui a été retiré conformément à des dispositions antérieures de la *Loi*. *Non-Status Indian*

**Indien réinscrit** : Personne dont le nom figure à nouveau au registre des Indiens par suite des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* le 17 avril 1985 (projet de loi C-31) et qui doit faire une demande expresse auprès d'une bande particulière, habituellement celle dont elle a été émancipée, pour être réinscrite sur la liste de la bande. L'expression « Indien inscrit » suffit pour désigner toute personne dans cette situation. *reinstated Status Indian*

**Indien visé par un traité** : 1) Indien dont les ancêtres ont signé un traité numéroté qui prévoyait l'échange de terres contre certaines formes de paiement, tels une somme d'argent, des outils et des avantages en matière d'éducation et de soins de santé. – Dans les provinces des Prairies, le terme est souvent synonyme d'Indien inscrit. – 2) Membre d'une Première nation dont les ancêtres ont signé un traité avec la Couronne et qui a, en conséquence, droit aux avantages conférés par ce traité. – Les

autres Indiens, dits les « Indiens non soumis aux traités », ne bénéficient pas de ces avantages. – 3) *Au pluriel*, terme employé pour désigner un ou des peuples amérindiens ayant signé un traité avec la Couronne ou avec le gouvernement du Canada, et les descendants de ce ou ces peuples. *Treaty Indian*

**indigène** : Qui est né dans le pays dont il est question; qui appartient à un groupe ethnique existant dans un pays d'outre-mer avant sa colonisation. » *Indigenous People*

**influence** : Pouvoir attribué à une personne ou à une organisation qui se sert de la persuasion, d'arguments rationnels, d'appels aux émotions, de récompenses ou d'offres alléchantes. *influence*

**inhérent** : Qui appartient essentiellement à un être, à une chose, y est joint inséparablement. – Ainsi, un « droit inhérent » est un droit naturel, fondé sur l'équité et le bon sens. Dans le contexte du programme *Native Studies 30* [Études autochtones 30] du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, le terme désigne un droit qui existe en dehors de la *Constitution canadienne* et ne découle pas d'un accord. *inherent*

**intégration** : Mouvement observé de la fin des années 1960 aux années 1980, à la suite de la période de ségrégation qu'avaient connue les Premières nations. Les enfants de ces collectivités étaient envoyés dans les centres urbains avoisinants en quête d'un avenir meilleur. *integration*

**Inuits** : Peuple habitant surtout le Nord du Canada, le Groenland, l'Alaska et l'Est de la Sibérie. Les Inuits sont les premiers habitants de l'Arctique canadien. Le nom « Esquimaux », que leur avait donné les premiers explorateurs européens, n'est plus utilisé au Canada. *Inuit*

**Lakota** : Terme employé par les personnes parlant Lakota pour désigner les Oçeti Sakowin (nations Dakota, Lakota et Nakota) et signifiant « ceux qui se considèrent apparentés ». *Lakota*

**langue** : Système d'expression et de communication commun à un groupe social (communauté linguistique); langage parlé ou écrit, spécial à certaines matières, à certains milieux, à certaines époques. *Language*

**Loi constitutionnelle de 1982** : Loi proclamée en 1982, par laquelle le Canada a repris en main sa constitution – c.-à-d. a obtenu que lui soit transféré le pouvoir d'amendement constitutionnel que détenait jusque-là le Parlement britannique –, et qui renferme la *Charte canadienne des droits et libertés* garantissant des droits et libertés précis aux citoyens canadiens. *Constitution Act 1982*

**Loi sur les Indiens** : Loi fédérale canadienne, promulguée en 1876 sous le titre *Acte des Sauvages* et modifiée à maintes reprises depuis. Elle définit l'Indien et les obligations du gouvernement fédéral à son endroit, et établit un cadre de réglementation en ce qui concerne les Indiens vivant dans des réserves. *Indian Act*

**Madakota** : Terme employé le plus souvent par les personnes parlant Dakota pour s'identifier comme faisant partie des Oçeti Sakowin (nations Dakota, Lakota et Nakota). *Madakota*

**Malakota** : Terme employé le plus souvent par les personnes parlant Lakota pour s'identifier comme faisant partie des Oçeti Sakowin (nations Dakota, Lakota et Nakota). *Malakota*

**Manakoda** : Terme employé le plus souvent par les personnes parlant Nakota pour s'identifier comme faisant partie des Oçeti Sakowin (nations Dakota, Lakota et Nakota). *Manakoda*

**Métis** : Personne d'ascendance mixte, c.-à-d. née de parents dont l'un était européen et l'autre appartenait à l'une des Premières nations, ou descendant d'une telle personne. – Les Métis forment une nation distincte qui s'est constituée au cours des années 1800 dans ce qui est aujourd'hui le Sud du Manitoba. Les descendants des premiers Métis se sont ensuite établis partout dans les Prairies. Il existe beaucoup d'autres groupes de gens issus de parents de races différentes qui se considèrent comme des Métis. *Métis*

**Nakotas** : Sous-groupe des Oçeti Sakowin. – Les Nakotas (parfois appelés Assiniboines) occupaient de vastes régions de la Saskatchewan. Ils ont conservé leur propre territoire de chasse et sont reconnus comme une nation distincte. *Nakota*

**nation** : Groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun; groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini [...] et personnifiée par une autorité souveraine. *Nation*

**Nêhiyawak [Nêhiñawak, Nêhithawak]** : Terme cri décrivant le Peuple des quatre points cardinaux. *Nêhiyawak [Nêhiñawak, Nêhithawak]*

**obligation de fiduciaire** : Obligation qu'a le gouvernement fédéral de défendre au mieux les intérêts des Indiens lorsqu'il agit en leur nom à titre de fiduciaire. – Cette obligation, qui découle des traités et de la *Loi sur les Indiens*, s'assimile à celle de l'État protecteur face à l'État protégé dans le cadre d'un protectorat. *trust obligations*

**Oçeti Sakowin** : Organisation politique des Dakotas, Lakotas et Nakotas. Terme employé par ces nations pour désigner leur confraternité politique et sociale, historique et actuelle. Les appellations Sioux, Assiniboines et Stoneys sont inexactes, bien qu'elles aient souvent été employées pour désigner ces nations. Il y a quatre dialectes parlés en Saskatchewan : l'Isanti (Santee – Dakota), l'Ihanktonwan (Yankton – Nakota), le Hohe (Nakota) et le Titonwan (Teton – Lakota). *Oçeti Sakowin*

**pacte** : Convention de caractère solennel entre deux ou plusieurs parties (personnes ou États); résolution par laquelle on décide de rester fidèle à qqch.; accord constant. *Covenant*

**parenté** (dans le contexte des traités) : Le « lien de parenté » inclus dans les relations fondées sur un traité repose sur trois principes : premièrement, le principe du respect mutuel, qui s'accompagne du devoir de soutien et de sollicitude et rappelle la relation entre une mère et son enfant; deuxièmement, le principe de non-ingérence, qui décrit la relation entre des frères, et, troisièmement, le principe de la non-coercition (c.-à-d. de l'absence de contrainte), du bonheur et du respect, qui décrit la relation entre des cousins. *kinship*

**peuples autochtones** : Descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution canadienne reconnaît trois peuples autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuit [*sic*]. Il s'agit de trois peuples, chacun se distinguant des autres par son patrimoine, sa langue, ses habitudes culturelles et ses croyances. *Aboriginal Peoples*

**politique** : Manière concertée de conduire une affaire; façon d'envisager les choses; dispositions prises dans certains domaines par le gouvernement. *policy*

**pouvoir** : Capacité de donner suite à des décisions. *power*

**Première nation visée par un traité** : Collectivité à qui des droits ont été conférés par traité, plus précisément les chefs et les membres des Premières nations qui ont négocié un traité et ont transmis les droits en étant issus à leurs enfants, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. *Treaty First Nation*

**Premières nations** : Nom collectif employé pour désigner les Indiens de l'Amérique du Nord. Il importe de reconnaître qu'il s'applique à plusieurs groupes ayant chacun leur culture, leur langue et leur territoire. On le définit également comme un terme 1) qui est généralement employé pour désigner une bande jouissant d'autonomie politique en vertu de la *Loi sur les Indiens*, une nation des peuples amérindiens et 2) dont l'usage s'est répandu dans les années 1970 afin de remplacer le mot *Indiens*. Bien que le terme soit largement utilisé, il n'en existe aucune définition officielle. On l'emploie, entre autres, pour désigner les descendants des peuples amérindiens qui habitaient le territoire qui devint le Canada. Certains peuples amérindiens ont aussi substitué le terme *Première nation* au mot *bande* dans le nom de leur collectivité. *First Nation(s)*

**Proclamation royale de 1763** : Document juridique qui établissait le droit de propriété du gouvernement britannique sur toutes les colonies au Canada et prévoyait la protection des terres non colonisées appartenant aux Indiens. *Royal Proclamation of 1763*

**remettre** : Mettre en la possession ou au pouvoir de quelqu'un. *surrender*

**rendre** : Donner une chose semblable en échange de ce qu'on a reçu; céder, livrer. *yield*

**réserve (indienne)** : Terre mise de côté par Sa Majesté, qui en détient le titre, pour l'usage et le bénéfice d'une bande. *Indian Reserve*

**revendication de cession** : Transfert convenu de terres indiennes au gouvernement du Canada, habituellement pour de l'argent. Aux termes de la *Loi sur les Indiens*, les terres de réserve ne peuvent être cédées qu'au gouvernement fédéral, qui peut alors les vendre ou les louer au nom de la bande indienne ou de la Première nation. *surrender claim*

**Saulteux** : Membres des Premières nations, parfois appelés « Ojibways ». Arrivés assez tard dans la région qui est aujourd'hui la Saskatchewan, ils se sont établis surtout dans le Sud de la province et ont formé des alliances avec les Nakotas (Assiniboines) et les Cris. *Saulteaux*

**ségrégation** : Séparation imposée, plus ou moins radicale, de droit ou de fait, de personnes, de groupes sociaux ou de collectivités, suivant la condition sociale, le niveau d'instruction, l'âge, le sexe; séparation absolue, organisée et réglementée, de la population de couleur d'avec les blancs (dans les écoles, les transports, les magasins, etc.). *segregation*

**société** : Ensemble des individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés [...]; milieu humain par rapport aux individus, ensemble des forces du milieu agissant sur les individus. *society*

**solennel** : Qui est célébré avec pompe, par des cérémonies publiques, ex. fêtes solennelles; qui a une gravité propre ou convenable aux grandes occasions, ex. paroles solennelles *solemn*

**souverain** : Qui possède la souveraineté internationale, la capacité internationale normale; qui échappe au contrôle d'un organe supérieur. – Pour les Premières nations, la souveraineté signifie avoir le droit de se gouverner elles-mêmes sans ingérence de l'extérieur. *sovereign*

**souveraineté** : Caractère d'un État ou d'un organe qui n'est soumis à aucun autre État ou organe; principe abstrait d'autorité suprême dans le corps politique. *sovereignty*

**souveraineté (point de vue des Premières nations)** : Le Créateur a mis à la disposition des Premières nations :

- les terres de l'île de l'Amérique du Nord (l'île de la Tortue ou l'île des peuples);
- une façon de communiquer avec lui pour obtenir ses conseils et pour lui rendre grâce;
- des lois, des valeurs et des principes décrivant leur relation avec les terres qui leur ont été données et leurs responsabilités à l'égard de celles-ci;
- des cérémonies sacrées, des enseignements et des croyances qui sont interconnectés;
- une philosophie, des lois, des traditions et des enseignements spirituels qui ont servi de cadre aux institutions culturelles, éducatives, sociales, politiques et juridiques qui leur ont permis de survivre en tant que nations depuis le début des temps;
- grâce à la relation particulière qu'elles entretiennent avec lui, les « dons » dont elles avaient besoin pour survivre spirituellement et physiquement, c.-à-d. les forces vitales que sont le soleil, l'eau, l'herbe, les animaux, le feu et la Terre, mère nourricière;
- les rapports symbolisant et représentant l'existence d'un cercle des Premières nations souverain vivant (humains, flore, faune, terre, etc.). *sovereignty (First Nations perspective)*

**spiritualité** : Attachement aux valeurs spirituelles; caractère de ce qui est spirituel. *spirituality*

**stéréotype** : Généralisation concernant un groupe de personnes; étiquette appliquée à une personne parce qu'elle appartient à un certain groupe. *stereotype*

**territoire** : Étendue de pays sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction (ex. : le territoire d'un évêque, d'un juge). *territory*

**tradition** : Transmission des croyances, opinions, coutumes, contes, etc. de génération en génération. *tradition*

**tradition orale** : Connaissances qui remontent à de nombreuses générations. – La tradition orale peut prendre la forme de lois, de mythes, de chants, d'histoires ou de fables. On peut la trouver dans des noms de lieux ou des expressions dans une langue autochtone traditionnelle. Le tissage, les masques, les totems, la sculpture ou d'autres créations symboliques peuvent être utilisés par certaines Premières nations pour consigner de l'information. *oral tradition*

**NOTA** : La tradition orale des Premières nations a été décrite comme un ensemble de mythes, de fables, de légendes et de contes. Toutefois, aucun de ces termes n'en rend véritablement le sens. Par exemple, le terme « mythe » est dérogatoire par son évocation d'une « pure construction de l'esprit », d'une « image simplifiée, souvent illusoire [...] d'un individu ou d'un fait ». D'autre part, on tient pour acquis que les événements relatés dans un « conte » n'ont jamais eu lieu. Or, il est clair que les événements faisant l'objet de la tradition orale ont eu lieu et sont très réels dans l'esprit du conteur, qui observe un protocole établi depuis des siècles lorsqu'il en fait le récit.

**traite des fourrures** : Mode de commerce entre les Européens et les Premières nations du Canada. La traite des fourrures était en grande partie contrôlée par la Compagnie de la Baie d'Hudson. *fur trade*

**traité** : Acte juridique par lequel des gouvernements d'États compétents établissent des règles ou des décisions; (*anciennement*) convention entre des particuliers, ou entre un particulier et une autorité. *Treaty*

**traités** : Ententes solennelles entre deux nations ou plus, qui créent des obligations mutuelles pour les parties. *treaties*

**traités numérotés** : Traités signés entre 1871 et 1921 dans le Nord et l'Ouest du pays et portant un numéro de 1 à 11. – Tous comportent des dispositions qui accordaient certains droits aux Premières nations signataires, telles des terres de réserve et une annuité, en échange du partage de vastes étendues de terrain. *Numbered Treaties*

**valeurs** : Idéaux et normes arrêtés par une société. *values*



# BIBLIOGRAPHIE

## LES TRAITÉS : GUIDE D'ÉTUDE DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>e</sup> ANNÉE

- ALLEN SAPP GALLERY. *Through the Eyes of the Cree and Beyond*, Saskatchewan, la Galerie, 2005.
- ARNDT, H. W. *Economic Development: The History of an Idea*. Chicago, The University of Chicago Press, 1987.
- ARNOSKY, Jim. *Grandfather Buffalo*, New York, G. P. Putman's Sons, 2006. ISBN 0-399-24169-8.
- AUGER, D. *Mwákwa Talks to the Loon*, Colombie-Britannique, Heritage House Publishing Company, 2006.
- AUSTIN, A. et S. SCOTT. *Canadian Missionaries, Indigenous Peoples: Representing Religion at Home and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- BOLDT, M. *Surviving as Indians: The Challenge of Self-Government*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.
- BOUCHARD, D. *Nokum is My Teacher*, Calgary, Red Deer Press, 2006.
- BOUCHARD, D. *The Song Within My Heart*, Vancouver, Raincoast Books, 2002. ISBN 1-55192-559-1.
- BRIZINSKI, P. *Knots in a String: An Introduction to Native Studies in Canada*, Saskatoon, University of Saskatchewan, 1989.
- BURGER, J. *Gaia Atlas of First Peoples: A Future for the Indigenous World*, Toronto, Penguin Books, 1990.
- CAMPBELL, Maria. *People of the Buffalo: How the Plains Indian Lived*, New York, Firefly Books, 1983. ISBN 0-88894-329-6.
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. CENTRE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE ET DE L'ÉTUDE DES TRAITÉS. *Historique de la Loi sur les Indiens = The historical development of the Indian Act*, Ottawa, le Ministère, 1980, ©1983.
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Claire et son grand-père = Claire and her Grandfather*, Ottawa, le Ministère, 2000. S'adresser au Centre de contacts de renseignements du public d'AINC, à [InfoPubs@ainc-inac.gc.ca](mailto:InfoPubs@ainc-inac.gc.ca) ou, par télécopieur, au 819-953-3017, pour commander.
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Le Cercle d'apprentissage : Activités pédagogiques sur les Premières nations au Canada, destinées aux jeunes de 4 à 7 ans = The Learning Circle: Classroom Activities on First Nations In Canada – A Learning Resource for Ages 4 to 7*, Ottawa, le Ministère, 2006. ISSN : 0-662-70744-3. Internet : < URL : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ach/lr/ks/cr/pubs/lc4-7-fra.asp> >
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Le Cercle d'apprentissage : Activités d'apprentissage pour la classe sur les Premières nations du Canada, destinées aux jeunes de 8 à 11 ans = The Learning Circle: Classroom Activities on First Nations In Canada – A Learning Resource for Ages 8 to 11*, Ottawa, le Ministère, 2006. Internet : <URL : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ach/lr/ks/cr/pubs/lc8-11-fra.asp> >

- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Le Cercle d'apprentissage : Activités pédagogiques sur les Premières nations au Canada, destinées aux jeunes de 12 à 14 ans = The Learning Circle: Classroom Activities on First Nations In Canada – A Learning Resource for Ages 12 to 14*, Ottawa, le Ministère, 2006. Internet : <URL : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ach/lr/ks/cr/pubs/lc12-14-fra.asp> >
- CARDINAL, H. et W. HILDEBRANDT. *Treaty Elders of Saskatchewan: Our Dream Is That Our Peoples Will One Day be Clearly Recognized as Nations*, Calgary, University of Calgary Press, 2000.
- CARIGNAN, L. *My Grandma's School*, Saskatoon, Saskatchewan Indian Cultural Centre, 1997.
- CARTER, S. *Aboriginal People and Colonizers of Western Canada to 1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- COOPER, Jo. *The Disappearance & Resurgence of the Buffalo*, Herschel (Saskatchewan), Ancient Echoes Interpretive Centre, 1995. Recueil reproduisant 18 peintures.
- CULLETON, B. *Spirit of the White Bison*, Tennessee, Book Publishing Company, 1985.
- DAVIN, N. F. *Davin Report: Report on Industrial School for Indian and Half-Breeds*, les documents de sir John A. Macdonald, Bibliothèque et Archives Canada, 1879.
- DEITER, C. *From Our Mother's Arms: The Intergenerational Impact of Residential Schools in Saskatchewan*, Toronto, United Church Publishing House, 1999.
- DEITER, P. et S. PACE, éd. *Sunrise: Saskatchewan Elders Speak*, 2<sup>e</sup> éd., Regina, Regina Public School Division N<sup>o</sup> 4, 2000.
- DICKASON, O. P. *Canada's First Nations – A History of Founding Peoples from Earliest Times* (1992), Ontario, Oxford University Press, 2001.
- DODSON, P. *Little Pine and Lucky Man: A History 1866-1885*, Saskatoon, Bureau du commissaire aux traités, 2006.
- DODSON, P. et aînés de Birch Narrow, Buffalo River, Canoe Lake et English River. *In Their Own Land: Treaty Ten and the Canoe Lake, Clear Lake and English River Bands*, Saskatoon, Bureau du commissaire aux traités, 2006. Internet : < URL : <http://www.otc.ca/siteimages/In%20Their%20Own%20Land.pdf> >
- DONER, Kim. *Buffalo Dreams*, Portland (Oregon), WestWinds Press, 1999. ISBN-13: 978-1558684768.
- DYCK, N. *What Is the Indian "Problem": Tutelage and Resistance in Canadian Indian Administration*, Terre-Neuve, Institute of Social and Economic Research, Memorial University, 1991.
- FLETT KRUGER, L. *Taking Care of Mother Earth*, Penticton, Theytus Books, 2005. ISBN 1894778308.
- FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA. *Indian Control of Indian Education*, Ottawa, la Fraternité (aujourd'hui l'Assemblée des Premières nations), 1972.
- FRIDERES, J. S. *Native Peoples in Canada: Contemporary Conflicts*, Ontario, Prentice Hall, 1988.
- GOBLE, Paul. *The Legend of the White Buffalo Woman*, Des Moines (Iowa), National Geographic Children's Books, 1998. ISBN 0-7922-6552-1
- HILDEBRANDT, W. et B. HUBNER. *The Cypress Hills: The Land and Its People*, Saskatoon, Purich Publishing, 1994.



- IAN, A. L. et A. S. LUSSIER. *As Long as the Sun Shines and Water Flows: A Reader in Canadian Native Studies*, Vancouver, University of B.C. Press, 1983.
- KALMAN, Bobbie. *Native North American Foods and Recipes: A Bobbie Kalman Book*, Ontario, Crabtree Publishing Company, 2006. ISBN 0-7787-0475-0.
- KALMAN, Bobbie. *Native North American Wisdom and Gifts: A Bobbie Kalman Book*, Ontario, Crabtree Publishing Company, 2006. ISBN 0-7787-0476-9.
- LE CHEF SEATTLE. *How Can One Sell the Air: Chief Seattle's Vision*, Tennessee, Book Publishing Company, 1992.
- LERAT, H. *Treaty Promises, Indian Reality: Life on a Reserve*, Saskatoon, Purich Publishing, 2005.
- LIVESEY, R. et A. G. SMITH. *Discovering Canada: Native Peoples*, Ontario, Fitzhenry & Whiteside, 1993.
- LOYIE, L. *As Long As The Rivers Flow*, Toronto (Ontario), Greenwood Books, 2002. ISBN 0-88899-473-7.
- MEUSE-DALLIEN, T. *The Sharing Circle: Stories About First Nations Culture*, Halifax, Nimbus Publishing, 2003.
- MIKAELSEN, B. *Touching Bear Spirit*, New York, HarperCollins Children's Books, 2001.
- MILLER, J. R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.
- MILLOY, J. S. *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879-1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1999.
- MORRIS, A. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories*, Toronto, Belfords, Clark & Company. 1880.
- MUNSCH, Robert et Michael KUSUGAK. *A Promise is a Promise*, Toronto, Annick Press, 1988. ISBN 1-55037-008-1
- NICHOLS, R. L. *Indians in the United States and Canada: A Comparative History*, Nebraska, University of Nebraska Press, 1998.
- OFFICE OF THE TREATY COMMISSIONER. *Allen Sapp's Art: Through The Eyes of the Cree and Beyond*, Saskatoon, le Bureau, 2005. Vidéo. Internet : <URL : [http://www.otc.ca/LEARNING\\_RESOURCES/Videos/](http://www.otc.ca/LEARNING_RESOURCES/Videos/) >
- OFFICE OF THE TREATY COMMISSIONER. *Statement of Treaty Issues: Treaties as a Bridge to the Future*, Saskatoon, le Bureau, 1998. Internet : < URL : [http://www.otc.ca/pdfs/OTC\\_STI.pdf](http://www.otc.ca/pdfs/OTC_STI.pdf) >
- OFFICE OF THE TREATY COMMISSIONER. *Teaching Treaties in the Classroom Resource Guide: Grades 7 – 12*, Saskatoon, le Bureau, 2002. Devant également paraître en français sous le titre *Les traités : Guide d'étude*. Accessible dans Internet en version anglaise : < URL : [http://www.otc.ca/siteimages/teaching\\_treaties.pdf](http://www.otc.ca/siteimages/teaching_treaties.pdf) >
- OFFICE OF THE TREATY COMMISSIONER. *Treaty Implementation: Fulfilling the Covenant*, Saskatoon, le Bureau, 2005.
- PANDIAN, J. *Anthropology and the Western Tradition: Toward an Authentic Anthropology*, Illinois, Waveland Press, 1985.

- PRICE, Richard. *Legacy: Indian Treaty Relationships*, Edmonton, Plains Publishing, 1991. ISBN 0-920985-31-9.
- RAY, A., J. MILLER et F. TOUGH. *Bounty and Benevolence: A History of Saskatchewan Treaties*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000.
- REED, K. *Aboriginal Peoples: Building for the Future*, Ontario, Oxford University Press, 1999.
- SASKATCHEWAN. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI. *Let's Dance: Indian Social and Cultural Dances Kit*, Regina (Saskatchewan), Saskatchewan Curriculum Distribution Services, 1995.
- SASKATOON TRIBAL COUNCIL. *...And They Told Us Their Stories: A Book of Indian Stories*. Saskatoon, le Conseil, 1991. ISBN 0-9696342-0-X
- SASKATOON TRIBAL COUNCIL. *The Circle of Life: Grade One Teacher Resource for Science*, Saskatoon, le Conseil, 1993.
- TOUCHWOOD FILE HILLS TRIBAL COUNCIL. *Four Seasons, Four Languages: Five-year Calendar Handbook*, Saskatchewan, File Hills Qu'Appelle Tribal Council. 1992.
- TREVITHICK, S. « Native Residential Schooling in Canada: A Review of Literature », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 8 (1998), p. 49-86.
- TROTTIER, Maxine. *Storm at Batoche*, illustrations de John Mantha, Ontario, Fitzhenry & Whiteside, 2000. ISBN 1-550005-103-2.
- TURPEL-LAFOND, M. E. *Maskeko-sakahikanihk: 100 Years for a Saskatchewan First Nation*, Saskatoon, Houghton Boston, 2004.
- VANDERWERTH, W. C. et W. R. CARAMACK. *Indian Oratory*, Norman, University of Oklahoma Press, 1979.
- WATETCH, A. *Payepot and His People*, Regina, Canadian Plains Research Centre, University of Regina, 2007.
- WEYLER, R. *Blood of the Land: The Government and Corporate War Against First Nations*, Philadelphie, New Society Publishers, 1992.
- WIEBE, Ruby. *The Hidden Buffalo*, Calgary, Red Deer Press, 2003. ISBN 0-88995-285-X.
- WOLFART, H. C. et F. Ahenakew. *The Counselling Speeches of Jim Ka-Nipitehtew*, Manitoba, The University of Manitoba Press, 1998.

## **ANNEXES**

- A Traités historiques avec les Indiens (carte)
- B Conception du monde des Premières nations de l'époque
- C Un cercle de la vie – Présents
- D Motifs des traités entre les Premières nations et la Couronne britannique
- E Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan (carte)
- F Les traités en bref
- G Premières nations en Saskatchewan – Groupes linguistiques et dialectaux (carte)
- H Médaille du Traité n° 6
- I Symboles utilisés lors de la conclusion des traités en Saskatchewan
- J Symboles associés aux traités
- K Chronologie des événements ayant mené à la signature des traités en Saskatchewan

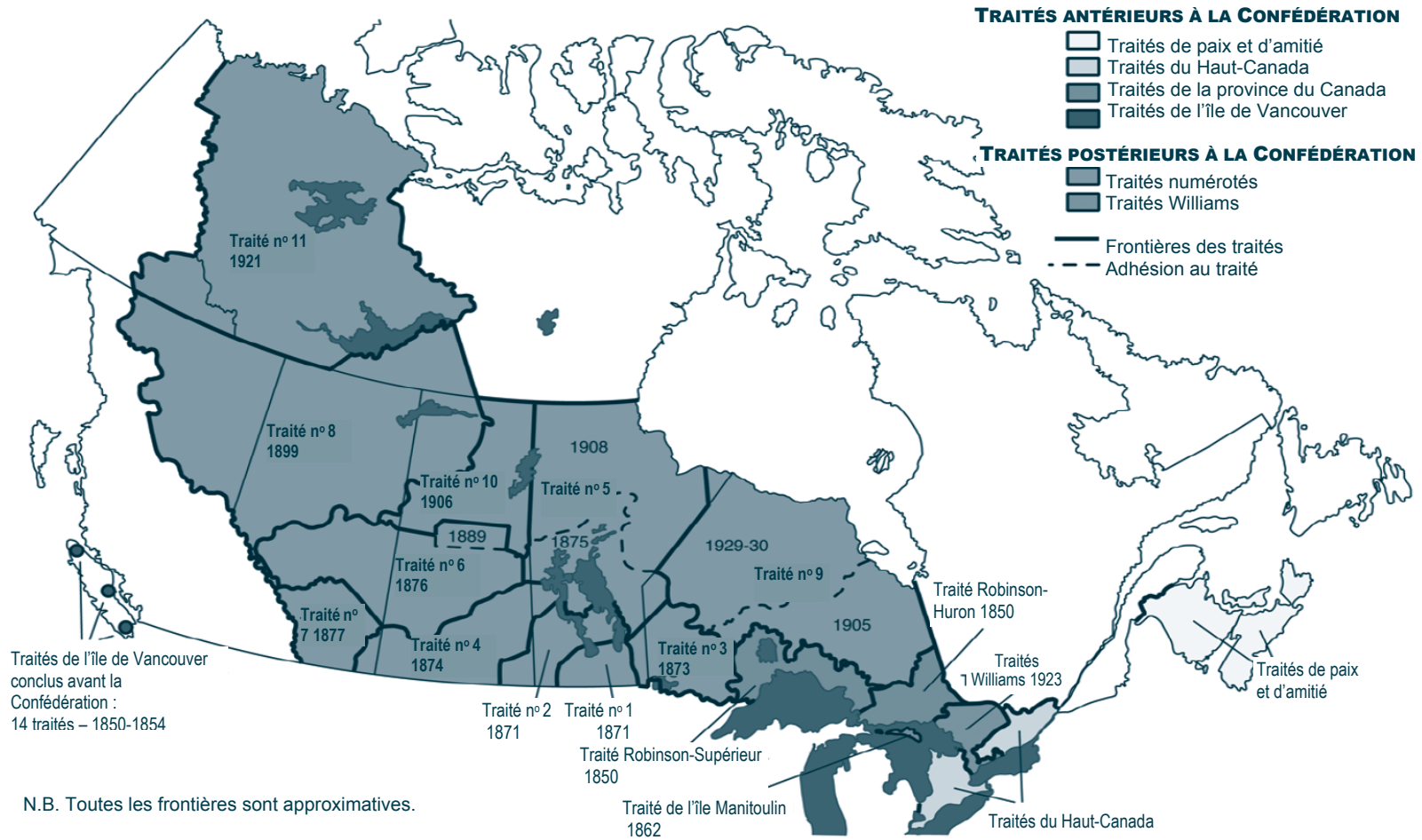


## **ANNEXE A**

Traités historiques avec les Indiens (carte)



# Traités historiques avec les Indiens



Carte fondée sur des renseignements tirés des cartes de la Division GéoAccès.  
© Sa Majesté du chef du Canada, 1998. Reproduit avec l'autorisation de Ressources naturelles Canada

On pourra consulter également [http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/hist\\_treaties/map.pdf](http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/hist_treaties/map.pdf) (2007)





## **ANNEXE B**

### Conception du monde des Premières nations de l'époque



# Conception du monde des Premières nations de l'époque

## Cercle de la vie – Tāpwēwakēyihitamōwin-pimātisiwin

« Aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que l'eau coulera »

Créateur Māmawi wiyōhtāwīmāw

Être spirituel suprême, le maître, celui qui donne toute vie

Soleil	Terre, mère nourricière	Lune	Étoiles
Kīsīkāw pīsīm	māmawi-okāwīmāw	tipiskāw pīsīm	acāhkosak
Éléments employés pendant les cérémonies des Premières nations : pierre, vent, feu, eau	La vie végétale (les plantes)	Tabac et peintures corporelles : hiérochloé odorante (foin d'odeur), sauge et cèdre, aliments, remèdes, vêtements, abri, outils	
ospwākan – pipe (calumet)	Kā-ohpikiki		
oskicīy – tuyau de la pipe (du calumet)	Les petits êtres vivants		
Le tuyau de la pipe ou du calumet représente la sincérité et l'honnêteté.	Les insectes		
	askīy kāwaskawihtācik		

pēhtākosiwin – voix

kākisimōwin – prière

Le Créateur a donné un instinct à tous les êtres vivants et les a faits tous égaux, mais les humains étaient incapables de survivre. Alors, les êtres vivants ont supplié le Créateur de donner aux humains « la faculté de penser ». Puis les humains eux-mêmes ont supplié le Créateur de leur accorder plus d'aide. Et le Créateur leur a fait le don de la voix. La voix est devenue l'outil le plus puissant que possèdent les humains.

La voix est importante.  
La tradition orale est dérivée de cette croyance.

La vie aquatique  
et aérienne

nīpīhk ka-ayācik et  
opapāmihāwak

La vie terrestre  
(bipèdes et quadrupèdes)  
kā-nīso ahpō  
kā-nēwo kātēmakisicik  
pisiskōwak

Les humains  
aysīniwak

Tāpwēwakēyihitamōwina – croyances

ahcāhk-atayohkan – monde spirituel  
pēhtākosiwin – langue :  
pimātisiwakihtew – animé et inanimé  
pimātisiwin – cercle de la vie  
pīsīmwasakāhtēwin – sens horaire  
ātayohkēwina – légendes

Toutes les créatures indiquées dans la conception du monde sont en relation avec la Terre, mère nourricière.

Les valeurs apprises les plus importantes :  
Humilité – tapahtēyimōwin  
Honnêteté – kwayaskwātisiwin  
Bienveillance/amour –  
kisēwātisiwin

Enseignement traditionnel : L'apprentissage a lieu avant la naissance.  
La mère façonne les émotions de l'enfant qu'elle porte. Elle lui transmet les sentiments comme l'amour, la bienveillance, la compassion.

Chaque composante de cette conception du monde est un enseignement.

Texte de Judy Bear, approuvé par les aînés qui l'ont conseillée.

D'après les traditions orales des Premières nations.

Reproduit avec l'autorisation de M<sup>me</sup> Bear.



## **ANNEXE C**

« Un cercle de la vie – Présents »



## UN CERCLE DE LA VIE — PRÉSENTS

Indique de quelle manière chacun de ces présents était utile aux Premières nations.

Présents faits par les Premières nations aux nouveaux arrivants	Présent du cheval	Présent des armes	Présent de la roue
1.	1.	1.	1.
2.	2.	2.	2.
3.	3.	3.	3.
4.	4.	4.	4.
5.	5.	5.	5.





## **ANNEXE D**

« Motifs des traités entre les Premières nations  
et la Couronne britannique »



## MOTIFS DES TRAITÉS ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LA COURONNE BRITANNIQUE

La Couronne [britannique] voulait établir des relations avec les Premières nations afin d'avoir accès aux terres et aux ressources naturelles de l'Ouest et du Nord du Canada. Les plaines de l'Ouest – les Prairies – occupaient une place importante dans la « politique nationale » du premier ministre John A. Macdonald, qui souhaitait faire de l'Ouest une région agricole peuplée d'immigrants européens. Le gouvernement Macdonald devait aussi construire un chemin de fer de l'Ontario à la Colombie-Britannique pour s'assurer que la Colombie-Britannique resterait dans la Confédération. De plus, la Couronne craignait les tendances expansionnistes des États-Unis, qui semblaient intéressés à agrandir leur territoire en repoussant leur frontière nord. Le gouvernement canadien croyait en effet très possible que les Américains aillent s'établir dans l'Ouest si le Canada ne le faisait pas avant eux. Le Canada et les Premières nations souhaitaient également éviter le genre de guerres contre les Indiens qui sévissaient aux États-Unis à l'époque. Ces guerres coûtaient très cher et causaient beaucoup de morts.

Les Premières nations avaient d'autres raisons de vouloir passer des traités avec la Couronne. Elles traversaient une période de transition durant les années 1870. Beaucoup de leurs membres succombaient à des maladies comme la variole et, à cause de la disparition du bison (leur principale source de nourriture dans les plaines de l'Ouest), leurs collectivités souffraient de la famine. Le déclin de la traite des fourrures menaçait aussi leur subsistance dans les régions du Nord. Bref, leur mode de vie traditionnel disparaissait petit à petit, et les Premières nations voyaient les traités comme un pont vers l'avenir, un moyen d'assurer la subsistance des générations futures.

[http://www.otc.ca/ABOUT\\_TREATIES/FAQs/#3](http://www.otc.ca/ABOUT_TREATIES/FAQs/#3)  
(TRADUCTION - consulté le 30 décembre 2009)

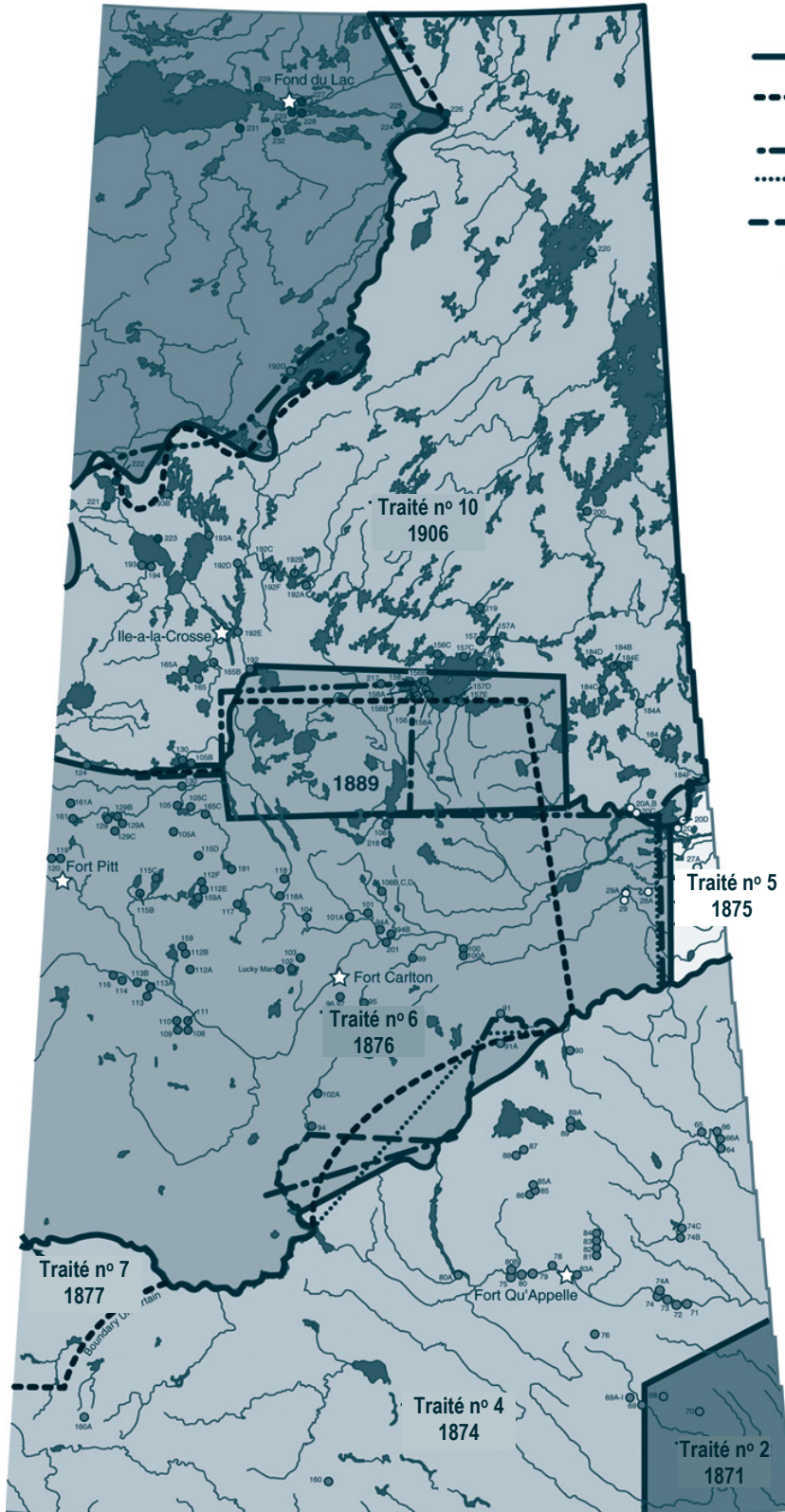


## **ANNEXE E**

« Frontières des territoires visés par les traités,  
réserves des Premières nations  
et sites de la signature de traités en Saskatchewan »



# Frontières des territoires visés par les traités, réserves des Premières nations et sites de la signature de traités en Saskatchewan



### VARIATIONS DES FRONTIÈRES DES TERRITOIRES VISÉS PAR LES TRAITÉS NUMÉRÉS ILLUSTRÉS

- « Traités historiques avec les Indiens », L'Atlas du Canada, 5<sup>e</sup> édition, Énergie, Mines et Ressources Canada, 1991, Carte murale.
- - - - - General Location of Indian Reserves, Saskatchewan. Carte murale préparée pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par Prairie Mapping Ltd., Regina, 1978, révisée en 1981.
- Map of the Dominion of Canada. Ministère de l'Intérieur, 1908.
- ..... Map Showing Mounted Police Stations... during the Year 1888 et Boundaries of Indian Treaties... Dominion of Canada, 1888.
- Carte d'une partie des Territoires du Nord-Ouest... Ministère de l'Intérieur, le 31 décembre 1877.

### ☆ SITE DE LA SIGNATURE D'UN TRAITÉ

#### INDEX DES RÉSERVES

N°	NOM	PREMIÈRE NATION
30 A	Cumberland	Cumberland House
30 B	Pine Bluff	Cumberland House
30 C	Muskeg River	Cumberland House
20 D	Bud's Point	Cumberland House
27 A	Carroll River	The Pine
28 A	Shoal Lake	Shoal Lake
29 A	Red Earth	Red Earth
64	Carroll River	Red Earth
65	The Key	Key
66	Keeseekeose	Keeseekeose
66 A	Keeseekeose	Keeseekeose
68	Phasant Pump	Phasant Pump Nakota
69	Ocean Man	Ocean Man
69 A	Ocean Man	Ocean Man
70	White Bear	White Bear
71	Ochewasew	Kahkewaistahaw
72	Kahkewaistahaw	Kahkewaistahaw
72	Cowessess	Cowessess
74 B	Little Bone	Sakimay
74	Sakimay	Sakimay
74 A	Sneahap	Sakimay
74 C	Moosehawk	Sakimay
75	Plapot	Plapot
76	Asandoina	Carry the Kettle
78	Standing Buffalo	Standing Buffalo
79	Pisquia	Pisquia
80	Muscowepung	Muscowepung
80 B	Last Mountain Lake	Commonly Head
80	Hay Lands	Muscowepung
81	Chapewiss	Chapewiss
82	Chapewiss	Chapewiss
83	Star Blanket	Star Blanket
83 A	Star Blanket	Star Blanket
84	Little Black Bear	Little Black Bear
85	Muscowepung	Muscowepung
85 A	Muscowepung	Muscowepung
86	London	London
87	Day Star	Day Star
88	Poor Man	Poor Man
89	Fishing Lake	Fishing Lake
89 A	Fishing Lake	Fishing Lake
90	Yellowquill	Yellowquill
91	Kinistin	Kinistin
91 A	Kinistin	Kinistin
94	White Cap	White Cap
94 A	Walperton	Walperton
94 B	Walperton	Walperton
95	One Arrow	One Arrow
96	Beardy's & Okemasis	Beardy's & Okemasis
97	Beardy's & Okemasis	Beardy's & Okemasis
99	Muskeg	Muskeg
100	James Smith	James Smith
100 A	Cumberland	Cumberland
101	Sturgeon Lake	Sturgeon Lake
101 A	Sturgeon Lake	Sturgeon Lake
102	Muskeg Lake	Muskeg Lake
102 A	Asimamiskan Akky	Asimamiskan Akky
103	Mistewasis	Mistewasis
104	Atkasotop	Atkasotop
105	Meadow Lake	Flying Dust
105 A	Meadow Lake	Flying Dust
105 B	Gladius Lake	Flying Dust
105 C	Meadow Lake	Flying Dust
106	Montreal Lake	Montreal Lake
106 B	Little Red River	Little Red River
106 C	Little Red River	Little Red River
106 D	Little Red River	Little Red River
108	Red Phasant	Red Phasant
109	Mosquito	Mosquito
110	Grizzly Bear's Head	Mosquito-Grizzly Bear's Head
111	Lean Man	Mosquito-Grizzly Bear's Head
112 A	Moosomin	Moosomin
112 B	Moosomin	Moosomin
112 F	Moosomin	Moosomin
113	Sweetgrass	Sweetgrass
113 B	Sweetgrass	Sweetgrass
114	Poundmaker	Poundmaker
115 B	New Thunderchild	Thunderchild
115 C	New Thunderchild	Thunderchild
115 D	Thunderchild	Thunderchild
116	Little Pine	Little Pine
Not #	Lucky Man	Lucky Man
117	Whitman Lake	Whitman Lake
118	Big River	Big River
118 A	Big River	Big River
119	Sakaskoatch	Osion Lake
120	Malaco	Osion Lake
124	Bighorn	Joseph Bighorn
125	Maltes Lake	Maltes-Sagashcan
125 A	Maltes Lake	Maltes-Sagashcan
125 B	Maltes Lake	Maltes-Sagashcan
125 C	Maltes Lake	Maltes-Sagashcan
126	Waterhen Lake	Waterhen Lake
156	La la Ronge	Lac la Ronge
156 A	Pisquia River	Lac la Ronge
156 B	Kisaski	Lac la Ronge
156 C	Sucker River	Lac la Ronge
157	Stanley	Lac la Ronge
157 A	Stanley	Lac la Ronge
157 B	Old Fort	Lac la Ronge
157 C	Four Fortages	Lac la Ronge
157 D	Fox Point	Lac la Ronge
157 E	Fox Point	Lac la Ronge
158	Little Hills	Lac la Ronge
158 A	Little Hills	Lac la Ronge
158 B	Little Hills	Lac la Ronge
159	Saulteaux	Saulteaux
159 A	Saulteaux	Saulteaux
160	Wood Mountain	Wood Mountain
160 A	Neauwest	Neauwest
161	Ministewin	Ministewin
161 A	Ministewin	Ministewin
165	Carne Lake	Carne Lake
165 A	Carne Lake	Carne Lake
165 B	Carne Lake	Carne Lake
165 C	Carne Lake	Carne Lake
184	Amak Lake	Peter Ballantyne
184 A	Bern Portage	Peter Ballantyne
184 B	Pelican Narrows	Peter Ballantyne
184 C	Sandy Narrows	Peter Ballantyne
184 D	Woody Lake	Peter Ballantyne
184 E	Montreal Lake	Peter Ballantyne
184 F	Sturgeon Weir	Peter Ballantyne
191	Chick Lake	Pelican Lake
192	La Plonge	English River
192 A	Elak Lake	English River
192 B	Knee Lake	English River
192 C	Dipper Rapids	English River
192 D	Wapachewasak	English River
192 E	La Croix	English River
192 F	Primeau Lake	English River
192 G	Cree Lake	English River
193	Peter Pond Lake	Buffalo River
193 A	Churchill Lake	Birch Narrows
193 B	Tumor Lake	Birch Narrows
193 C	Tumor Lake	Birch Narrows
200	Southend	Peter Ballantyne
201	Onewasokan	Peter Ballantyne
217	Moira Lake	Lac la Ronge
218	Blithen Lake	Lac la Ronge
219	Grandmother's Bay	Lac la Ronge
220	La Loche	Hatchet Lake
221	La Loche	Chester River
222	La Loche	Chester River
223	La Loche	Black Lake
224	Chickan	Black Lake
225	Chickan	Black Lake
227	Fond du Lac	Fond du Lac
228	Fond du Lac	Fond du Lac
229	Fond du Lac	Fond du Lac
231	Fond du Lac	Fond du Lac
232	Fond du Lac	Fond du Lac
233	Fond du Lac	Fond du Lac





## **ANNEXE F**

« Les traités en bref »



# Les traités en bref



Pour que règne l'harmonie entre les Premières nations visées par des traités et les autres habitants de la Saskatchewan, tous les citoyens de la province doivent prendre conscience de l'histoire des relations entre ces nations et le reste de la population saskatchewannaise. Pour se respecter, les deux collectivités doivent mieux connaître leurs traditions, coutumes, valeurs, institutions et lois respectives, ce qui concorde avec une tradition qu'elles ont en commun, celle d'apprécier leur diversité culturelle et d'en tirer richesse.

de l'histoire ancienne du Canada. Certains les considèrent encore comme des « opérations immobilières ». Les Canadiens qui ne sont pas de souche autochtone ont oublié qu'ils ont, eux aussi, acquis des droits grâce aux traités – des droits sur les terres et les richesses naturelles de la province. Or, ce sont ces droits fondamentaux qui ont permis aux Saskatchewannais de se créer une culture et un mode de vie sur ces terres. Les traités étaient censés reposer sur le principe de la réciprocité et être dans l'intérêt de tous les signataires. La richesse tirée de ces terres et



*Aînés, vétérans, chefs, représentants gouvernementaux et autres dignitaires réunis au Parc historique provincial de Fort Carlton le 22 août 2001, lors du 125<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité n° 6.*

Il est dans l'intérêt des Saskatchewannais d'en savoir plus sur les événements historiques entourant la conclusion des traités, car ceux-ci permettent de saisir les avantages et obligations réciproques découlant de ces accords pour les parties signataires. Il y a tout lieu de croire que beaucoup de gens connaissent mal l'histoire des relations entre le Canada et les Premières nations visées par des traités. En effet, jusqu'à récemment, beaucoup de Canadiens voyaient les traités comme figés dans le temps, comme une page

les libertés que procure le fait d'habiter en Saskatchewan ont profité aux citoyens de la province à l'époque et continuent de profiter à leurs descendants.

Les gens doivent être mieux renseignés sur l'objet des traités, leur rôle dans la fondation du Canada et leur contribution au bien-être des citoyens de la Saskatchewan aujourd'hui. Pour continuer à bâtir une collectivité mieux informée et plus respectueuse, tous les Saskatchewannais – membres des Premières

nations visées par des traités ou autres – doivent connaître et comprendre leur histoire commune, faire le nécessaire pour restaurer la relation scellée par les traités, dans un esprit

d'équité, de confiance et de respect, et saisir la nature de leurs droits et responsabilités en tant que bénéficiaires des traités conclus par leurs ancêtres en Saskatchewan.

## SURVOL DES TRAITÉS CONCLUS EN SASKATCHEWAN

Le gouvernement canadien, en tant que représentant de la Couronne britannique, et les Cris, les Saulteux, les Assiniboines [Nakotas] et les Dénés ont négocié cinq traités sur le territoire de l'actuelle province de la Saskatchewan au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces traités sont les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10. Bien que le Traité n<sup>o</sup> 2 touche une partie du Sud-Est de la province, aucune des Premières nations qu'il vise n'habite en Saskatchewan.

### Traité n<sup>o</sup> 4

Offusqués que la Compagnie de la Baie d'Hudson ait « vendu » ce qu'ils estimaient être leur territoire au Dominion du Canada sans leur consentement, les dirigeants saulteux ont refusé de négocier sur le fond pendant quatre jours et demi au début des pourparlers qui ont abouti au Traité n<sup>o</sup> 4. Une fois les négociations en cours, ils ont cependant convenu de partager ces terres « jusqu'à la profondeur du sillon d'une charrue », affirment les aînés visés par ce traité. En échange, la reine allait veiller à subvenir à leurs besoins et à protéger leur territoire contre l'empiétement par la colonisation. Ainsi, la Couronne a-t-elle obtenu les terres qu'elle voulait mettre à la disposition de colons dans cette partie de l'Ouest.

La subsistance des Premières nations était un thème important du Traité n<sup>o</sup> 4, aussi nommé le Traité de Qu'Appelle. Les Premières nations souhaitaient en effet acquérir les moyens qui leur permettraient de connaître la prospérité dans l'avenir. Le traité négocié comporte donc des clauses qui leur donnaient accès à l'éducation, garantissaient la protection de leurs activités économiques traditionnelles, leur apportait du soutien en agriculture et leur offraient des annuités. La Couronne s'était aussi engagée à réserver des terres à leur usage et à leur remettre des drapeaux, des costumes et des médailles.

### Traité n<sup>o</sup> 5

Les négociations du Traité n<sup>o</sup> 5 ont eu lieu à la rivière Berens, à Norway House et à Grand Rapids. Pour la Couronne, ce traité avait deux buts : permettre la venue du bateau à vapeur jusqu'à la voie navigable du lac Winnipeg en ouvrant le système fluvial et ses abords aux colons et aux commerçants, et étendre l'agriculture aux terres de la région. Or, les Premières nations du territoire savaient que les bateaux à vapeur perturberaient leur vie et compromettraient le gagne-pain de près de 200 de leurs membres employés aux célèbres chantiers navals de York Factory.



*Big Bear à Fort Pitt en 1884. De gauche à droite : Fire Sky Thunder, Sky Bird, Matoose, Napasis, Big Bear, Angus McKay, Dufrain, L. Goulet, Stanley Simpson, Alex McDonald, Rowley, le caporal Sleigh, Edmund, Henry Defrain. Photo : Archives nationales du Canada*

Elles voulaient donc s'assurer de nouveaux moyens de subsistance, et l'agriculture et l'éducation leur semblaient être une façon d'y parvenir étant donné tous les changements qui survenaient. En plus d'annuités, de médailles et de costumes, le Traité n° 5 leur promettait l'accès à l'éducation, des outils et des instruments aratoires, des munitions ainsi que de la ficelle et des filets pour la pêche. Il interdisait également l'alcool [dans les réserves] et garantissait la protection de leur économie traditionnelle, de même que la mise de côté de terres à leur usage. Toutefois, pour des raisons qu'on ne connaît pas, l'étendue de ces terres était inférieure à celle des terres accordées dans le Traité n° 4 (160 acres c. 640 acres par famille de cinq).

#### **Traité n° 6**

Comme dans le cas des Traités n°s 4 et 5, les représentants de la Couronne et les dirigeants des Premières nations (dont les Cris, les Saulteux et les Assiniboines) ont abordé la conclusion du Traité n° 6 selon leurs coutumes et protocoles respectifs, très distincts. La Couronne a mis en avant le texte des articles qu'elle proposait d'inclure dans le traité, tandis que les chefs ont présenté le calumet, ou la pipe sacrée, symbole de la solennité des accords que renfermait le traité.

En participant à la cérémonie du calumet, les commissaires signifiaient leur acceptation de l'amitié de la nation crie. En retour, de nombreux chefs ont apposé leur marque sur le texte des articles, pour indiquer qu'ils acceptaient les accords compris dans le traité.

À l'époque, les troupeaux de bisons avaient beaucoup diminué, et les Cris se remettaient d'une épidémie de variole qui avait sévi quelques années auparavant. Les Premières nations ont donc mis l'accent sur la nécessité de moyens de subsistance. Elles ont accepté l'offre de la Couronne dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, négociant aussi des secours d'urgence en cas de famine ou de calamité et la garde d'un « buffet à médicaments », qui constituait alors les meilleurs soins médicaux disponibles, au domicile de chaque agent des Indiens. Les dirigeants cris et saulteux voulaient former un partenariat avec le Canada pour bénéficier de la bienveillance et de la protection de la reine.

#### **Traité n° 8**

Les Premières nations vivaient depuis quelques années dans des conditions, en général, extrêmement difficiles quand la découverte d'or au Klondike, en 1897, a amené la Couronne à vouloir conclure un traité avec les Cris et les Dénés de cette région.

Le Traité n° 8 a été le premier traité négocié après la rébellion de 1885. En 1899, conscient du fait que les Premières nations du Nord ne formaient pas de grandes tribus organisées et vivaient plutôt dispersées sur l'étendue du territoire, le commissaire J. A. J. McKenna a d'abord mis en doute la pertinence de l'établissement de réserves dans la région. Les Premières nations craignaient beaucoup que leur mode de vie ne soit menacé et leur capacité de subsistance, diminuée : elles voulaient continuer à vivre de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette comme elles l'avaient toujours fait. Leur garantir qu'elles pourraient conserver leur mode de vie constituait donc la clé de leur consentement au Traité n° 8. C'est ce qu'a fait le commissaire : il a assuré aux Cris et aux Dénés que le traité ne changerait rien à leur mode de vie, qu'il n'ouvrirait pas la voie à l'imposition de taxes et qu'il n'y avait pas lieu de craindre l'obligation du service militaire. Les Premières nations se sont en outre vu offrir une annuité, des costumes, des médailles et des drapeaux, en plus du droit à l'éducation, de secours en périodes de famine et de la liberté de choisir collectivement des terres de réserve.

#### **Traité n° 10**

En 1906, le commissaire J. A. J. McKenna a présenté le texte du Traité n° 8 aux Premières nations des régions de l'Île-à-la-Crosse, de Portage la Loche et de Buffalo Narrows comme ébauche du traité qu'il proposait de conclure avec elles. Il leur a affirmé que la Couronne souhaitait faire pour elles ce qui avait été fait pour les autres nations visées par des traités, lorsque le commerce et la colonisation avaient commencé à perturber leur mode de vie.

Ces nations entretenaient à propos de leur mode de vie et de leur subsistance des craintes semblables à celles qui avaient été exprimées lors de la négociation du Traité n° 8. Elles s'inquiétaient du cantonnement et des

restrictions associés au système de réserves et ne voulaient pas que leur établissement dans des réserves entrave leur mode de vie traditionnel. Le commissaire McKenna leur a garanti que « seraient continués après le traité les mêmes moyens de gagner sa vie que ceux qui existaient auparavant », que la Couronne leur prêterait assistance si elles se trouvaient jamais dans le « vrai dénûment » et qu'elle aiderait à subvenir aux besoins des vieillards et des indigents. Il leur a déclaré aussi qu'elles auraient accès à l'éducation et à des soins médicaux. Le traité renfermait également la promesse de costumes, de médailles, de drapeaux, d'une annuité, de terres de réserve et de la protection des droits de chasse et de pêche. Ce qui préoccupait avant tout Premières nations signataires des traités n<sup>os</sup> 8 et 10, c'était de protéger leur mode de vie et de s'assurer des moyens de subsistance.

#### **Adhésions documentées de Premières nations à des traités conclus en Saskatchewan**

Traité n<sup>o</sup> 4 : Les 8 et 9 septembre 1875, aux lacs Qu'Appelle; le 9 septembre 1875, au lac du Cygne; le 24 septembre 1875, au lac du Cygne; le 24 août 1876, au fort Pelly, et le 25 septembre 1877, au fort Walsh.

Traité n<sup>o</sup> 5 : Le 7 septembre 1876, au Pas.

Traité n<sup>o</sup> 6 : Le 29 août 1878, à Battleford; le 3 septembre 1878, à Carlton; le 2 juillet 1879, au fort Walsh; le 8 décembre 1882, au fort Walsh; le 11 février 1889, au lac Montréal; le 25 juin 1913, à Waterhen Lake; le 21 novembre 1950, au lac Witchekan; le 18 août 1954, à Cochin, et le 15 mai 1956, à Cochin.

Traité n<sup>o</sup> 8 : Les 25 et 27 juillet 1899, à Fond du Lac.

Traité n<sup>o</sup> 10 : Les 19 et 22 août 1907, au lac du Brochet.



*Enfants cris aux environs de 1900.*

*Photo : Archives provinciales de la Saskatchewan*

## QUELQUES STATISTIQUES

### **Population**

Aujourd'hui, les Premières nations visées par des traités connaissent une croissance démographique plus rapide que l'ensemble de la population de la Saskatchewan. De 1991 à 1996, leur population a augmenté de 22 %, alors que celle de la province est demeurée assez stable. Il s'agit également d'une population relativement jeune, car les moins de 20 ans en constituent plus de 54 % tandis qu'ils comptent pour 29 % de la population d'ensemble de la province. Ces deux caractéristiques – croissance et jeunesse – font que la population des Premières nations aura une incidence sur l'économie et la croissance de la province.

En 1996, environ 46 % des membres des Premières nations en Saskatchewan habitaient dans des réserves.

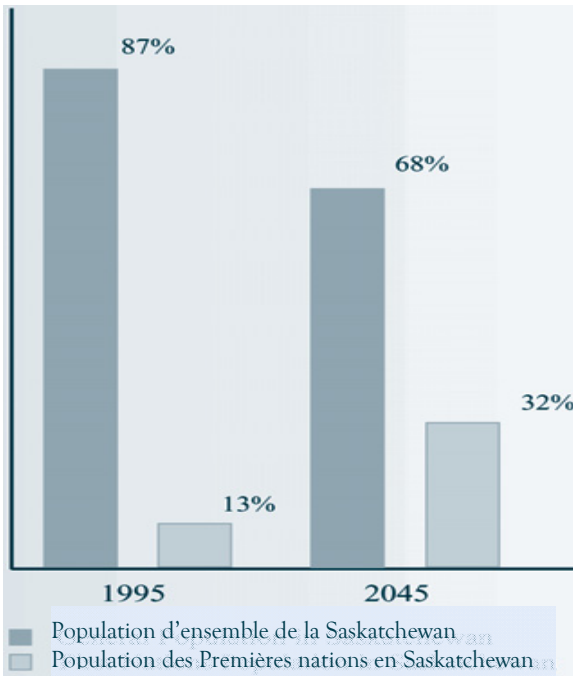
### **Croissance de la population autochtone**

Selon les projections démographiques, la population autochtone de la Saskatchewan, qui correspondait à 13 % de l'ensemble de la population provinciale en 1995, en représentera 32 % en 2045, ce qui veut dire que les non-autochtones, qui constituaient 87 % de la population provinciale en 1995, n'en formeront plus que 68 % en 2045.

### **Croissance de la main-d'œuvre des Premières nations**

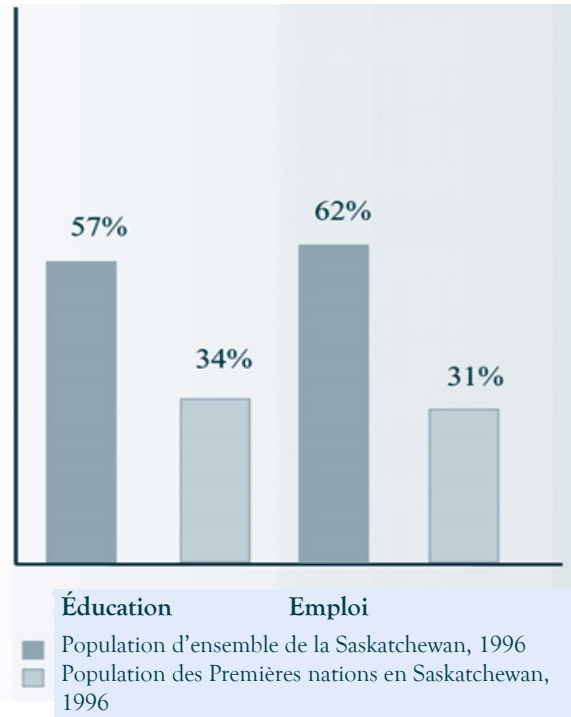
En 1991, 59,7 % de la population des Premières nations appartenait aux groupes d'âge de la population active. En 2041, cette proportion devrait être de 71 % d'après les projections estimatives.





### Éducation

Le niveau de scolarité de la population des Premières nations vivant dans des réserves est en hausse, mais l'écart existant entre ces collectivités et le reste de la population demeure considérable. La proportion des adultes habitant dans des réserves qui ont au moins un diplôme d'études secondaires est passée de 29 % à 34 % entre 1992 et 1996, mais la proportion correspondante de la population d'ensemble de la province s'établissait à 57 % en 1996.



### Emploi

Le taux d'emploi dans les réserves équivaut encore à la moitié seulement de celui de la population d'ensemble. En effet, 31 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des réserves avaient un emploi en 1996, comparativement à 62 % à l'échelle de la province. De plus, le revenu moyen des ménages établis dans des réserves était inférieur à la moitié de celui constaté à l'échelle provinciale.

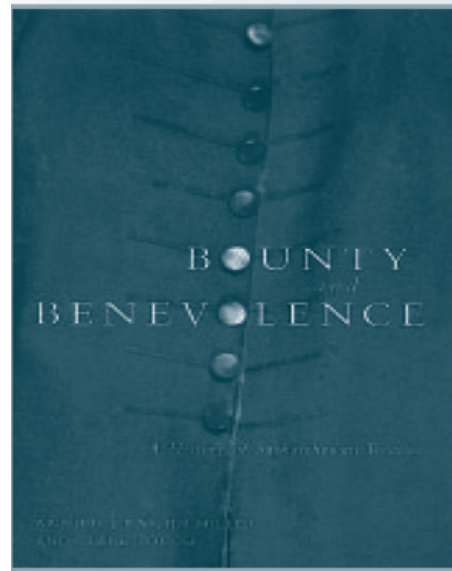
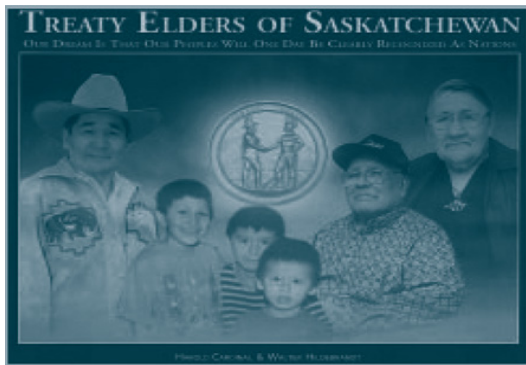


Élèves de la Première nation des Dénés de Clearwater River, en juin 1998.

## Ouvrages sur les traités

En 1998, le Bureau du commissaire aux traités a commandé l'exécution de recherches indépendantes sur les traités en Saskatchewan. Ces recherches ont mené à la publication de deux livres.

*Treaty Elders of Saskatchewan: Our Dream is That Our Peoples Will One Day Be Clearly Recognized as Nations* est l'œuvre d'Harold Cardinal et de Walter Hildebrandt, qui y examinent la relation scellée par les traités en Saskatchewan, tant dans l'optique du présent et de l'avenir que dans son contexte historique. Plus de 160 aînés ont apporté leur éclairage sur la nature de cette relation au cours de la préparation de l'ouvrage, où certaines de leurs observations sont consignées pour la toute première fois. *Treaty Elders of Saskatchewan* est édité par University of Calgary Press.



*Bounty and Benevolence: A History of Saskatchewan Treaties* est une collaboration d'Arthur J. Ray, de Jim Miller et de Frank Tough. Se reportant aux archives et à des documents historiques et sonores, ces trois professeurs détaillent les fondements de la relation scellée par les traités en Saskatchewan. Ils offrent un examen approfondi des pressions et des motifs qui ont mené à la signature des traités en vigueur sur le territoire de la Saskatchewan actuelle (les Traités n<sup>os</sup> 4, 5, 6, 8 et 10). *Bounty and Benevolence* est édité par McGill-Queen's University Press.

## ÉTUDE SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, MARS 1999

### Faits saillants

- Étude portant sur 1 005 Saskatchewanais adultes autres que des membres des Premières nations (marge d'erreur :  $\pm 3,2\%$ ).
- 78 % des répondants ont dit ne pas connaître les traités.
- 68 % étaient d'avis qu'une meilleure compréhension des traités contribuerait à améliorer les relations entre les Premières nations et les autres collectivités.
- 56 % estimaient important de régler les différends; 29 % n'en voyaient pas l'importance et 13 % étaient indécis ou n'ont exprimé aucune opinion.
- 41 % s'opposaient à l'application des traités, alors que 38 % étaient en faveur. Vu la marge d'erreur, on peut affirmer que l'opinion était également partagée.

Auteur : Groupe Angus Reid



## **ANNEXE G**

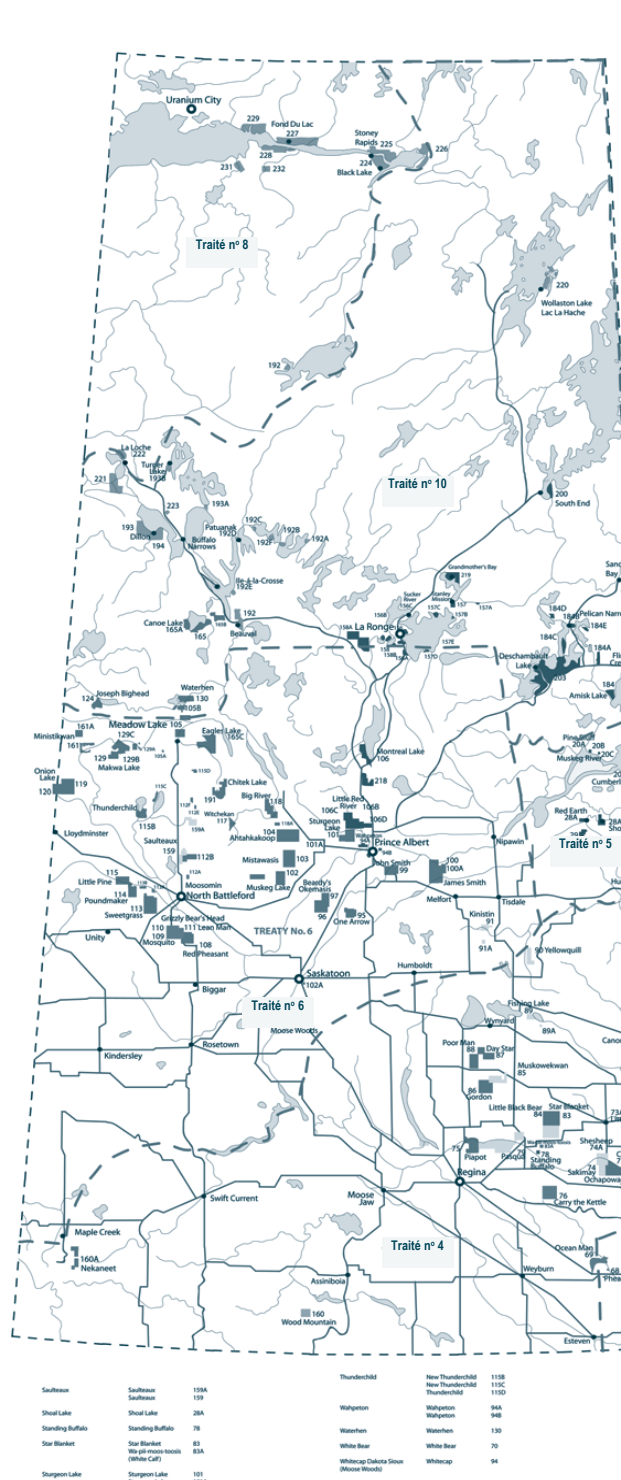
« Premières nations en Saskatchewan –  
Groupes linguistiques et dialectaux »



# Premières nations en Saskatchewan - Groupes linguistiques et dialectaux

## Bandes et réserves (1996)

Atahkakoop	Atahkakoop	104
Beardy's Okemais	Beardy's Okemais	97
Big River	Big River	118
Black Narrows First Nation	Chuchot Lake	193A
	Turner Lake	193B
	Turner Lake	194
Black Lake	Chicken	224
	Chicken	225
	Chicken	226
Buffalo River	Peter Pond Lake	193
Canon Lake	Canon Lake	165B
	Canon Lake	165A
	Eagle Lake	165C
Carry the Kettle	Austinbine	76
Clearwater River Denia Nation	La Roche	222
	La Roche	221
	La Roche	223
Cote	Cote	64
Cowessess	Cowessess	73
Cumberland House	Budd's Point	200
	Cumberland	201
	Monty River	204
	Pine Bluff	205
	Pine Bluff	206
Day Star	Day Star	87
English River	Rapids	192C
	Sik-daw	192A
	St. Joe's Cove	192B
	Knee Lake	192B
	La Plongee Lake	192
	Pineau Lake	192P
	Wapachewasik	192D
Fishing Lake	Fishing Lake	89
	Fishing Lake	89A
Flying Duck	Meadow Lake	105
	Meadow Lake	105A
Fond du Lac	Fond du Lac	229
	Fond du Lac	227
	Fond du Lac	228
	Fond du Lac	232
	Fond du Lac	231
Gordon	Gordon	85
Harriet Lake	Lac La Pêche	220
Head in common by 7 bands	Last Mountain Lake	80A
Island Lake	Ministikwan	161A
	Ministikwan	161
James Smith	Cumberland	100A
	James Smith	100
John Smith	Muskoday	99
Joseph Bighead	Bighead	124
Kahkewaishah	Kahkewaishah	72
Kamaticose	Pooman	88
Kenebawose	Kenebawose	66
	Kenebawose	66A
Key	The Key	63
Kinistin	Kinistin	91
	Kinistin	91A
Lac La Ronge	Bitam Lake	218
	Four Prongs	120C
	Fox Point	127B
	Grandmother's Bay	120D
	Kikabie	219
	Lac La Ronge	120
	Canon Lake	156A
	Little Hills	118
	Little Hills	118B
	Little Red River	109C
	Little Red River	109D
	Musk Lake	103B
	Old Fort	103A
	Puato River	105A
	Sandy	107
	Sturley	103A
	Sucker River	106C
Little Black Bear	Little Black Bear	84
Little Pine	Little Pine	116
Makwa Sakahlan	Makwa Lake	129A
	Makwa Lake	129B
	Makwa Lake	129C
	Makwa Lake	129
Mississis	Mississis	103
Montreal Lake	Montreal Lake	106
	Montreal Lake	106B
Moosewin	Moosewin	112P
	Moosewin	112E
	Moosewin	112B
	Moosewin	112A
Mosquito	Grizzly Bear's Head	110
	Lean Man	111
	Mosquito	109
Muccopetung	Hay Grounds	80B
	Muccopetung	80
Muskeg Lake	Amiskwistikwasi	102A
	Muskeg Lake	102
Muskoday	Muskoday	99
Muskowean	Muskowean	85
Nakanet	Nakanet	160A
Ocean Man	Ocean Man	69
Ochapowace	Ochapowace	71
One Arrow	One Arrow	95
Orion Lake	Makao	120
	Saskatchewan	119
Papage	Papage	79
Peppelkiss	Peppelkiss	81
Pelican Lake	Chick Lake	191
Peter Ballantyne	Amisk Lake	184
	Black Narrows	184A
	Black Narrows	184B
	Chamberlain	201
	Pelican Narrows	184B
	Sandy Narrows	184C
	South End	200
	Sturgeon River	184D
	Woody Lake	184D
	Wapachewasik (Deschambault Lake)	203
Pheasant Rump	Pheasant Rump	68
Plageot	Plageot	75
Poundmaker	Poundmaker	114
Red Earth	Canon Lake	204
	Red Earth	79
Red Pheasant	Red Pheasant	108
Sakimoy	Sakimoy	74
	Shabone	26A
	Shabone	260
	Little Bone	73A
Sauvage	Sauvage	109A
	Sauvage	109
Shoal Lake	Shoal Lake	28A
Standing Buffalo	Standing Buffalo	78
Star Blanket	Star Blanket	82
	Wap-ah-mooch (White Cat)	83A
Sturgeon Lake	Sturgeon Lake	101
	Sturgeon Lake	101A
Sweetgrass	Sweetgrass	113
	Sweetgrass	113A
	Sweetgrass	113B
Thunderbird	Thunderbird	115B
	New Thunderbird	115C
	New Thunderbird	115D
Wapington	Wapington	94A
	Wapington	94B
Wapohan	Wapohan	130
White Bear	White Bear	70
Whispering Gales (Woozy Woods)	Whispering Gales	94
Witchekan Lake	Witchekan Lake	117
Wood Mountain	Wood Mountain	160
Yellowquill	Yellowquill	90



**Groupes linguistiques**

- Dakota
- Lakota
- Nakota
- Nākawē (Saulteux)
- Deneşuliné
- Cri des Plaines
- Cri des Bois
- Moskégon

**Légende**

- Frontière du territoire visé par le traité
- Cours d'eau
- Cité ou centre urbain
- Ville
- Route



Copyright © 1996, Saskatchewan Indian Cultural Centre, Saskatoon, Saskatchewan

On pourra consulter également les cartes se trouvant sur le site suivant : <http://ainc-inac.org/ai/sr/sk/fni/pubs/fnl-fra.pdf>.



## **ANNEXE H**

« Médaille du Traité n°6 »





INDIAN TREATY No 6

1876





## **ANNEXE I**

« Symboles utilisés lors de la conclusion  
des traités en Saskatchewan »



## **SYMBOLES UTILISÉS LORS DE LA CONCLUSION DES TRAITÉS EN SASKATCHEWAN**

1. **Le calumet :** Le calumet, ou la pipe sacrée, est un symbole de paix et d'ordre public. Les Premières nations s'en servaient pendant la négociation des traités parce qu'elles savaient que les traités étaient importants et devaient durer « aussi longtemps que le soleil brillera, que les rivières couleront et que l'herbe poussera ». Pour elles, le calumet était et demeure « sacré » parce qu'il constitue un lien avec le Créateur. Le tabac transmet leurs messages au Créateur, le Grand Esprit qui a fait toutes choses.

2. **Le drapeau britannique :** Le drapeau britannique, qu'on appelle l'« Union Jack », est un drapeau transnational d'une grande importance historique. Il représente l'union de différents pays et la croissance d'une famille de nations, dont l'influence s'étend bien au-delà des îles britanniques. L'étendue de cette influence est encore apparente aujourd'hui, car l'Union Jack fait partie du drapeau national d'autres pays comme l'Australie.

3. **La médaille de traité :** La médaille de traité représente les traités – c'est-à-dire la démarche collective de négociation du bien-être futur à la fois des Euro-Canadiens et des Premières nations au Canada. Marquée du numéro d'un traité particulier, elle symbolise l'alliance conclue entre certaines des Premières nations et la Couronne britannique (aujourd'hui le gouvernement canadien).

4. **Le costume :** La Couronne a promis aux dirigeants des Premières nations que chacun des chefs et des conseillers recevrait un costume. Les dirigeants des Premières nations ont continué à porter ce costume à l'occasion de la plupart des réunions de leur bande jusque dans les années 1960. Ce costume symbolisait la solidarité des deux nations, unies par un lien de fraternité pour faire naître de meilleures relations parmi les citoyens du Canada.

5. **La poignée de main :** Pendant les négociations qui ont précédé les Traités n<sup>os</sup> 3, 4, 5 et 6 et après la signature de ceux-ci par les différentes parties, le lieutenant-gouverneur du Canada de l'époque, Alexander Morris, a tendu la main aux dirigeants des Premières nations pour leur montrer qu'il était sincère, et ceux-ci ont accepté sa poignée de main. Cette poignée de main symbolisait l'amitié et le désir de fraternité qui caractérisaient la négociation et l'adoption des conditions des traités. Elle symbolisait aussi une relation de respect mutuel.

6. **La Police à cheval du Nord-Ouest (PCNO), renommée depuis la Gendarmerie royale du Canada ou GRC :** La Police à cheval était sur les lieux pendant les négociations des traités. Sa tunique rouge, que porte maintenant la GRC, continue de témoigner des promesses faites dans les traités, car, comme son ancêtre à l'époque des négociations, la GRC est présente aux festivités du jour anniversaire du traité dans les réserves des Premières nations.

## **ANNEXE J**

« Symboles associés aux traités »  
(activité)



## SYMBOLES ASSOCIÉS AUX TRAITÉS

Découpe les étiquettes, les descriptions et les images qui suivent. Colle ensuite la description et l'image qui vont avec chaque étiquette sur une grande feuille de papier de bricolage.

Calumet

Drapeau  
britannique

Médaille de traité

Costume

Police à cheval du Nord-Ouest

Poignée de main

Le tabac transmet les messages au Créateur.  
Il est sacré à cause de son lien avec la Terre, mère nourricière.

Il représente l'union de différents pays et la croissance  
d'une famille de nations.

C'est un symbole des traités.  
On y mettait le numéro du traité conclu.

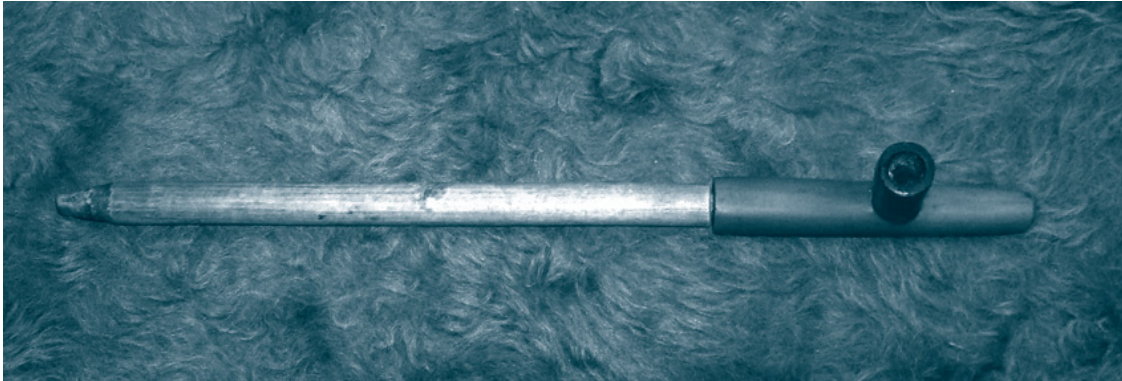
Ils étaient présents pendant les négociations des traités et leur  
tunique rouge symbolise encore les promesses des traités.

C'est un symbole de solidarité qu'on promettait aux dirigeants  
des Premières nations et que portaient les chefs  
et les conseillers.

Ce geste symbolisait l'amitié et le respect mutuel.  
On le faisait tout de suite après avoir signé le traité.

## LE CALUMET

Il y a dans *The Legend of the White Buffalo Woman* de Paul Goble une section intitulée « Some Meanings of the Pipe » où on explique ce qu'était le calumet.



## LA POIGNÉE DE MAIN

Le commissaire aux traités, l'honorable Bill McKnight, C.P., et le directeur général du Bureau du commissaire aux traités, Harry Lafond.





## LE DRAPEAU BRITANNIQUE, SYMBOLE D'UNITÉ

Le drapeau britannique, qu'on appelle l'« Union Jack », est un drapeau transnational d'une grande importance historique. Il représente l'union de différents pays et la croissance d'une famille de nations, dont l'influence s'étend bien au-delà des îles britanniques. L'étendue de cette influence est encore apparente aujourd'hui, car l'Union Jack fait partie du drapeau national d'autres pays comme l'Australie.

L'Union Jack exprime à la fois l'unité et la diversité, car il combine les drapeaux nationaux de trois pays : l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande du Nord. Son nom même souligne le fait que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est une union de nations. Ce drapeau est aussi connu comme l'« Union Flag », ce qui veut dire le drapeau de l'Union. Ce nom est peut-être moins courant, mais il est un peu plus précis. Les pays des îles britanniques ne sont pas des États isolés, repliés sur eux-mêmes et enfermés dans une mentalité insulaire : ils forment une union puissante qui existe depuis des siècles. Selon un régime de transfert de responsabilités établi récemment, l'Écosse a maintenant son propre parlement et le Pays de Galles, son assemblée nationale, ce qui fait ressortir l'importance de l'identité nationale des divers membres de l'union sans altérer l'unité fondamentale de la Grande-Bretagne. En fait, cela la renforce. La reconnaissance et le respect des identités nationales sont essentiels à l'efficacité de toute union de la sorte. L'Union Jack symbolise tout cela : le respect de l'individualité au sein d'une collectivité très unie.

L'« Union Jack », ou « Union Flag », réunit trois symboles nationaux distincts : la croix de saint Georges (du drapeau de l'Angleterre), la croix de saint André (du drapeau de l'Écosse) et la croix de saint Patrick (du drapeau de l'Irlande). Cf. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeau\\_du\\_Royaume-Uni](http://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeau_du_Royaume-Uni).

Chacune de ces croix porte le nom du saint patron du pays qu'elle représente : saint Georges est le patron de l'Angleterre, saint André, celui de l'Écosse et saint Patrick, celui de l'Irlande.



## LE COSTUME

Il se trouve des photos de costumes offerts aux dirigeants des Premières nations signataires de traités dans *Treaty Elders of Saskatchewan: Our Dream Is That Our People Will One Day Be Clearly Recognized as Nations*, de Cardinal et Hildebrandt, édité par University of Calgary Press en 2002.

Page 15 – Chef J. B. George de la Première nation d'English River, 1935

Page 18 – Congrès des chefs à la réserve de la Première nation de Thunderchild (Les chefs portent le costume et la médaille), 1922

Page 22 – Chef Mistawasis de la Première nation de Mistawasis

Page 63 – Chef déné

## LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST

Escorte de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1899. Archives du Musée Glenbow, NA – 949-3NWMP. – Escorte des commissaires au Traité n° 8 : l'inspecteur A. E. Snyder (au centre), et le docteur O. C. Edwards (deuxième à partir de la gauche, agenouillé)



## LA MÉDAILLE DE TRAITÉ

Il se trouve une photo de la face et du dos de la médaille du Traité n° 8 à la page 34 de *Treaty Elders of Saskatchewan: Our Dream Is That Our People Will One Day Be Clearly Recognized as Nations*, de Cardinal et Hildebrant, édité par University of Calgary Press, en 2002. (Voir la *Trousse éducative sur les traités*.) Celle-ci est la médaille du Traité n° 6.



## **ANNEXE K**

« Chronologie des événements ayant mené à la signature  
des traités en Saskatchewan »



## Chronologie des événements ayant mené à la signature des traités en Saskatchewan



Médaille du Traité n° 6.  
Archives nationales du Canada.

Les Norvégiens ont été, semble-t-il, les premiers à venir sur le territoire qui est aujourd'hui le Canada. Ils ont été suivis des Portugais, des Espagnols, puis des Français et des Britanniques.

1000 apr. J.-C.

Francisco de Vitoria avance que les Premières nations sont propriétaires des terres qu'elles occupent.  
1539

Les Abénaquis, les Iroquois et les Français signent le Traité de la Grande Paix à Montréal.  
1701

Premiers Traités de l'Ontario dans le Sud de la province.  
1790

Accueil des colons de la rivière Rouge par le chef Peguis en 1821.  
Avec la permission des Archives nationales du Canada.



Négociation du Traité Selkirk près de la rivière Rouge, dans la partie sud du Manitoba d'aujourd'hui.  
1817



Avant l'arrivée des Européens, les Premières nations étaient dispersées à la grandeur de l'Amérique du Nord, et il y avait déjà des milliers d'années qu'elles concluaient des traités

1497

Jean Cabot prend possession de Terre-Neuve au nom de la Couronne britannique.

1534

Jacques Cartier accoste sur la côte est et prend possession du territoire au nom du roi François 1<sup>er</sup> de France.

1763

La *Proclamation royale* du 7 octobre 1763 reconnaît les terres et les gouvernements des Premières nations et énonce les modalités de conclusion d'un traité entre le gouvernement britannique et les Premières nations.

1850

Négociation des Traités Robinson dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario.

1794

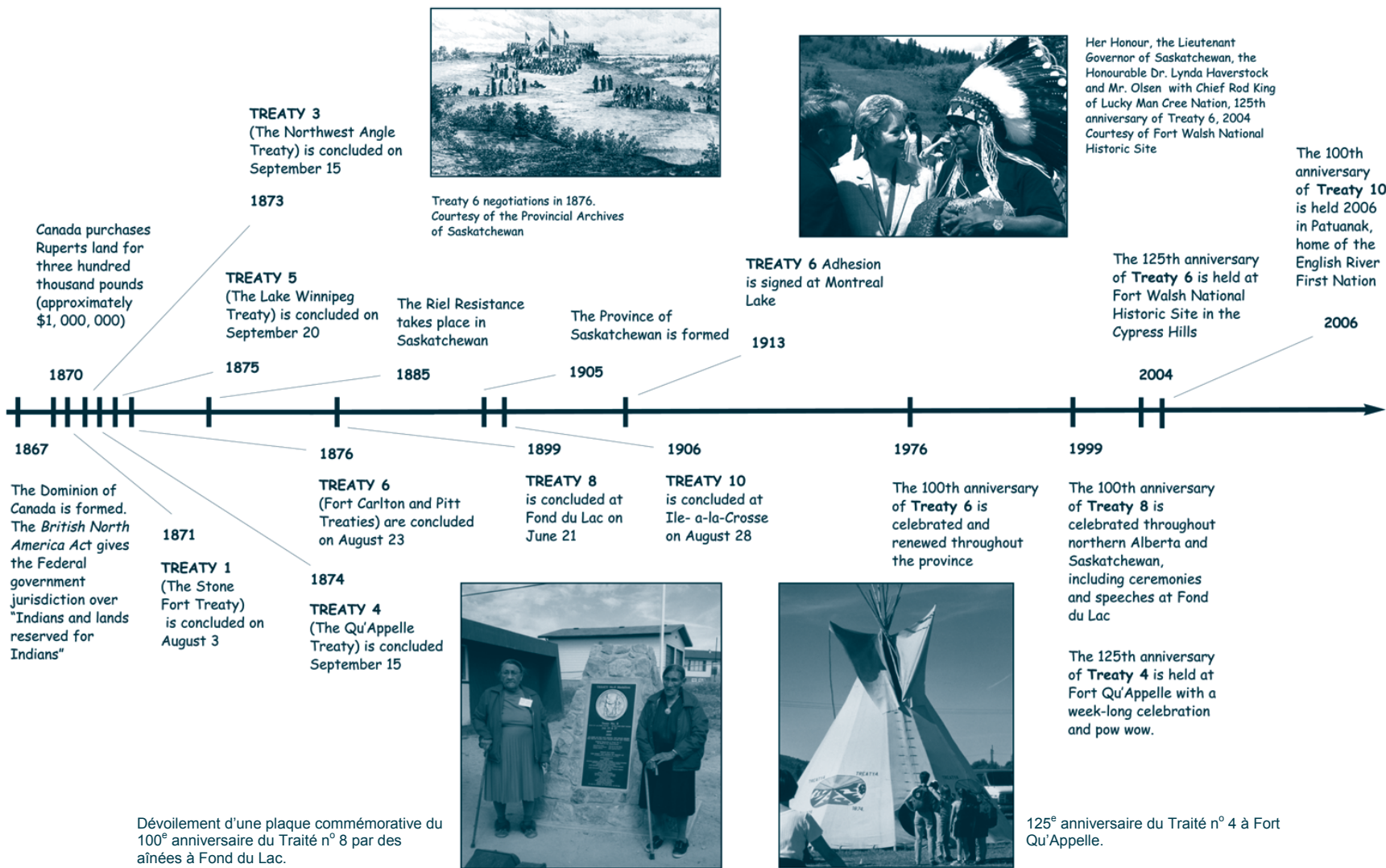
Le Traité Jay autorise les membres des Premières nations à franchir la frontière entre les territoires britannique et américain sans restriction.



Campement indien.  
Avec la permission des Archives du musée Glenbow.



Conseil d'un traité au Manitoba.  
Avec la permission des Archives du musée Glenbow.



Canada purchases Ruperts land for three hundred thousand pounds (approximately \$1, 000, 000)

**TREATY 3**  
(The Northwest Angle Treaty) is concluded on September 15



Treaty 6 negotiations in 1876. Courtesy of the Provincial Archives of Saskatchewan



Her Honour, the Lieutenant Governor of Saskatchewan, the Honourable Dr. Lynda Haverstock and Mr. Olsen with Chief Rod King of Lucky Man Cree Nation, 125th anniversary of Treaty 6, 2004 Courtesy of Fort Walsh National Historic Site

The 100th anniversary of Treaty 10 is held 2006 in Patuanak, home of the English River First Nation

**TREATY 5**  
(The Lake Winnipeg Treaty) is concluded on September 20

The Riel Resistance takes place in Saskatchewan

The Province of Saskatchewan is formed

**TREATY 6** Adhesion is signed at Montreal Lake

The 125th anniversary of Treaty 6 is held at Fort Walsh National Historic Site in the Cypress Hills

1870

1875

1885

1905

1913

2004

2006

1867

1876

1899

1906

1976

1999

The Dominion of Canada is formed. The *British North America Act* gives the Federal government jurisdiction over "Indians and lands reserved for Indians"

**TREATY 1**  
(The Stone Fort Treaty) is concluded on August 3

**TREATY 6**  
(Fort Carlton and Pitt Treaties) are concluded on August 23

**TREATY 8**  
is concluded at Fond du Lac on June 21

**TREATY 10**  
is concluded at Ile- a-la-Crosse on August 28

The 100th anniversary of Treaty 6 is celebrated and renewed throughout the province

The 100th anniversary of Treaty 8 is celebrated throughout northern Alberta and Saskatchewan, including ceremonies and speeches at Fond du Lac

Dévoilement d'une plaque commémorative du 100<sup>e</sup> anniversaire du Traité n° 8 par des aînées à Fond du Lac.

**TREATY 4**  
(The Qu'Appelle Treaty) is concluded September 15



The 125th anniversary of Treaty 4 is held at Fort Qu'Appelle with a week-long celebration and pow wow.

125<sup>e</sup> anniversaire du Traité n° 4 à Fort Qu'Appelle.



